

rapport annuel **2009**

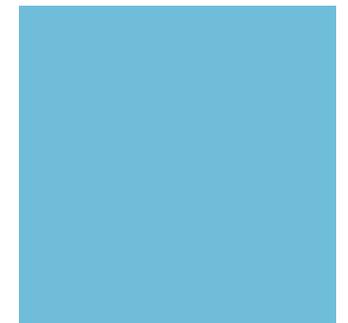


CREATION

GESTION



PERCEPTION



REPARTITION



# Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2009 s'élève à 197.434.128 €, ce qui correspond à une diminution de 9,4% par rapport à 2008. Pour rappel, les droits avaient déjà diminué de 5,7% en 2008.

La baisse constatée en 2009 résulte des faits principaux suivants :

## Secteur le plus touché : détérioration des droits mécaniques et effet désastreux du téléchargement illégal : -24%

Pratiquement toutes les rubriques de droits sont concernées avec une attention particulière pour les droits mécaniques du **central licensing** qui perd plus d'un tiers de sa perception depuis 2007.

Notons que si nous excluons de nos chiffres de perceptions les droits mécaniques du **central licensing** étranger (UNIVERSAL) soit 63,4 millions €, nous obtenons une légère croissance de notre chiffre d'affaires de 0,63% au lieu d'une baisse de 9,4%.

## Incertitude sur les médias : les diffuseurs nationaux privés et le câble en baisse

La perception auprès des médias se maintient en 2009 (+5%). Les radiodiffuseurs se sont relativement maintenus en 2009, malgré la crise qui commence

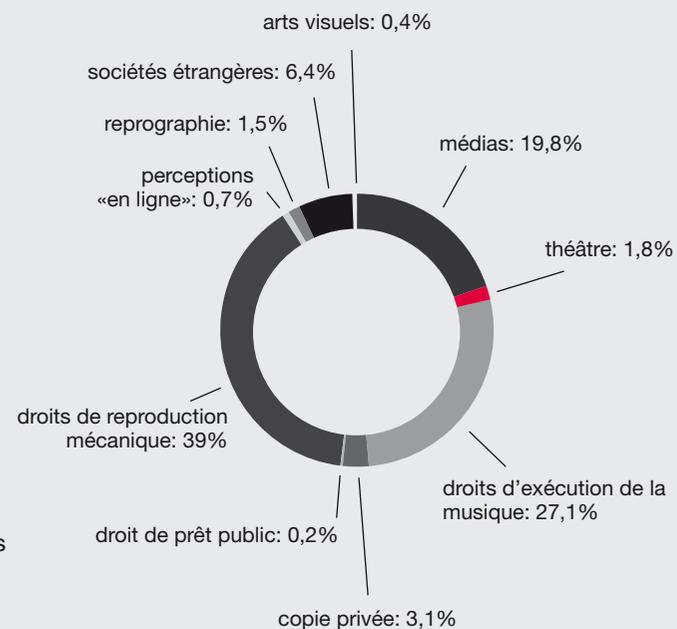
à se faire sentir, notamment sur leurs recettes publicitaires. Par contre, suite à la migration de la télé analogique vers la télé digitale, les distributeurs ont quant à eux progressé.

## D'autres résultats contrastés

Les droits d'utilisation publique de la musique diminuent de 2% en 2009 à cause des baisses constatées en concerts (pas de réelle diminution du nombre de concerts mais plutôt des retards de paiement), musique sérieuse et musique de film. Par contre la musique légère mécanique (radio, TV, CD, établissements commerciaux, discothèques, etc.) progresse légèrement de 1,2% malgré une hausse spectaculaire des faillites dans le secteur HORECA.

Les droits de reprographie et de copie privée progressent respectivement de 46,4% et 67,2% en 2009. Enfin les droits provenant de l'étranger ont diminué de 3,4% et représentent 6,4% des recettes totales de la SABAM.

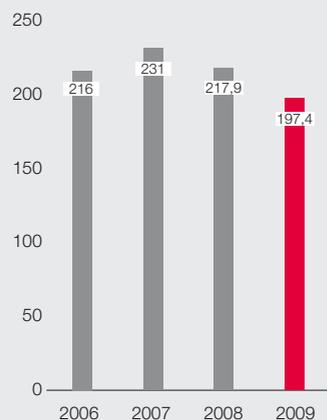
## Ventilation des perceptions 2009 par rubrique



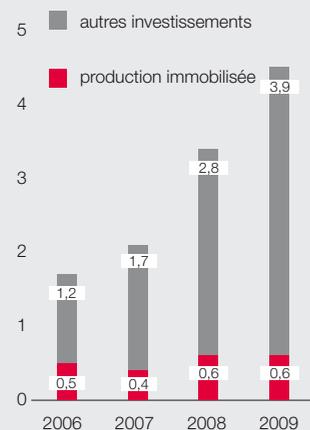
# 1. Chiffres clés

Une baisse de 9,4% du chiffre d'affaires, une diminution des frais nets de 3,2 % et une diminution de 11% des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2009.

## Evolution du chiffre d'affaires (en millions €)



## Investissements (en millions €)



## Frais nets (en millions €)

### Les charges nettes

Les charges nettes diminuent de 3,2% en 2009 pour atteindre 24,8 millions €.

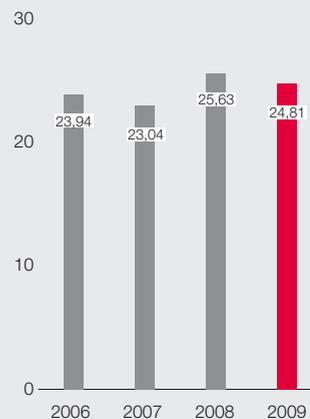
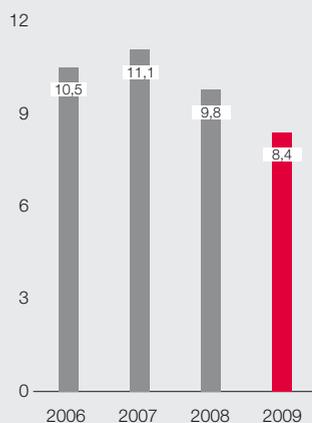
En 2009, la diminution des coûts nets est principalement due à la baisse enregistrée au niveau des services et biens divers et des rémunérations hors plan social.

## Personnel (ETP)

### Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 260,1 équivalents temps plein (ETP).

## Produits financiers (en millions €)



# Chiffres clés consolidés

(en millions € sauf indication contraire)

	2009	2008	2007	2006
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION (SELON MODÈLE BNB)</b>				
Perceptions droits d'auteur	197,0	218,0	231,0	216,0
Produits financiers	8,4	9,8	11,1	10,5
Frais d'exploitation	43,6	39,8	36,8	35,8
<b>RÉSULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS)</b>				
Recettes nettes	191,3	212,6	224,6	210,4
Frais nets	24,8	25,6	23,0	23,9
Droits nets à répartir	166,5	187	201,6	186,5
<b>STRUCTURE BILANTAIRE</b>				
Fonds propres	2,5	3,0	2,5	3,2
Fonds de roulement net (1)	4,9	3,8	2,9	3,8
<b>CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS</b>				
Cash-flow net courant (2)	180,6	184,9	209,5	194,1
Amortissements	2,9	2,3	2,1	2,1
Investissements	4,5	3,4	2,1	1,7
Personnel (converti plein temps)	260,1	303,5	312,6	316,5
<b>RATIOS (%)</b>				
Pourcentage des frais	12,9%	12,0%	10,3%	11,4%

(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

## La SABAM en quelques chiffres

- **35.200** membres
- chiffre d'affaires 2009 : **197,4** millions € (-9,4%)
- **165,1** millions € attribués en 2009
- **85%** des droits nets 2008 ont été payés en 2008 et 2009
- pourcentage des frais nets : **13%**
- **37** millions d'œuvres représentées
- **260,1** collaborateurs équivalents temps plein au 31 décembre 2009

# Sommaire

1.	Chiffres clés	rabat
2.	La SABAM	3
3.	Mot du Président et du Directeur général	8
4.	Faits marquants de l'année 2009	14
5.	Tableau de bord des résultats	18
6.	Les perceptions	32
7.	Les répartitions	48
8.	L'action culturelle	58
9.	Rapport financier	64



# Rapport annuel 2009

Rapport du Conseil d'Administration  
présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010

**SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS**

**« SABAM »**

**S.C.R.L. – Soc. Civ.**

Siège social :

Rue d'Arlon 75-77

1040 Bruxelles

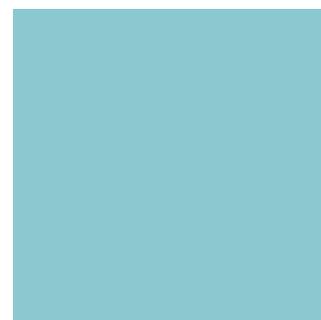
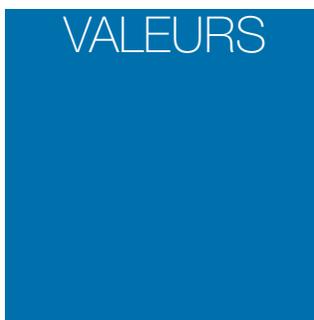
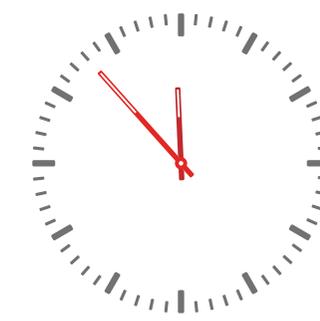
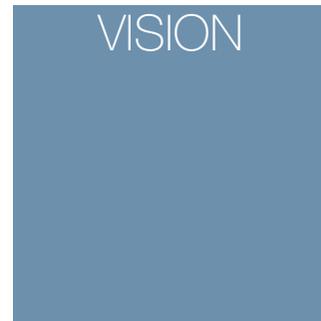
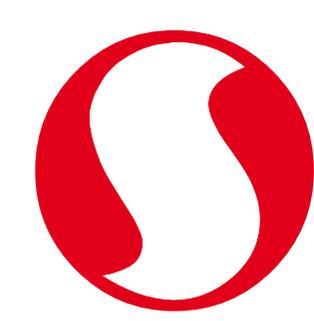
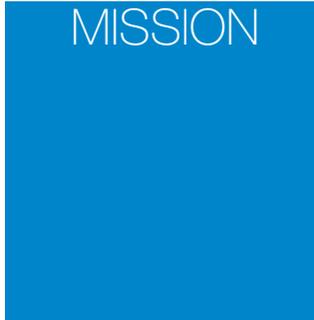
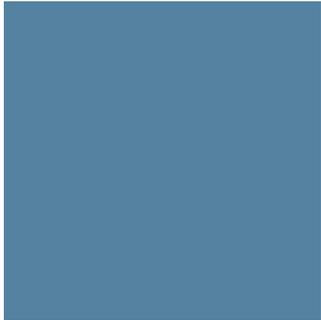
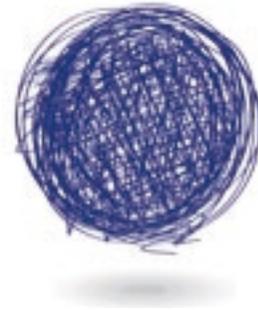
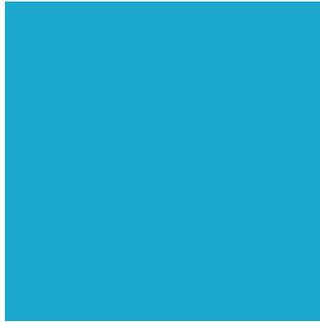
Tél. : + 32 (0)2 286 82 11

Fax : + 32 (0)2 231 18 00

Site Internet : <http://www.sabam.be>

TVA : BE-0402.989.270

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6



## 2. La SABAM

## La mission de la SABAM

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste.

### **En toute transparence.**

A ses clients, la SABAM, acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial.

### **En toute sécurité.**

## Les actions de la SABAM

2009 a vu le lancement du plan Allegro avec, comme conséquences, la mise en application d'un plan social en juillet, le lancement du Front Office, la création du Service Relations Membres, et, dans tous les services, la création de nouvelles procédures de travail et de reporting. Un nouvel organigramme a également été adopté, qui se veut plus en adéquation avec les multiples évolutions que nous connaissons tous. Un accent particulier a été mis sur la formation des membres de notre personnel et de nos cadres.

## Les valeurs de la SABAM

Dans l'exercice de nos activités, nous tenons compte de quatre valeurs de base :

### **Le respect**

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

### **L'esprit d'équipe**

1+1=3

En tant qu'équipe, nous faisons la différence ! Chacun(e) avec ses talents, nous faisons ressortir le meilleur l'un(e) de l'autre. L'esprit d'équipe, cela signifie que nous donnons un coup de main là où cela s'avère nécessaire, que nous rions et travaillons ensemble, et que nous plaçons l'intérêt de l'équipe avant notre intérêt personnel.

### **Le professionnalisme**

En s'appuyant sur son professionnalisme et celui de l'ensemble de son personnel, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à

tous ses ayants droit et ses clients. La SABAM offre des solutions en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

### **L'orientation-client**

Notre approche garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et les processus sont adaptés là où nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

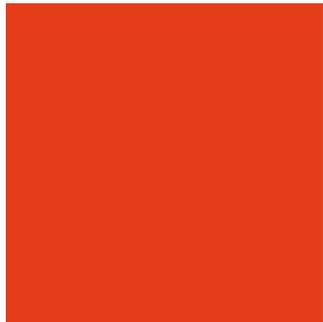
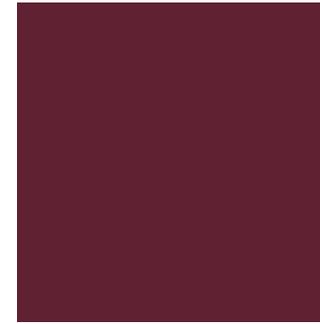
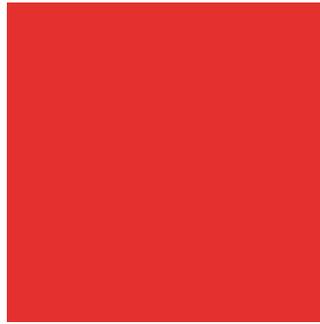
### **La rentabilité**

Dans tout ce qu'elle entreprend, la SABAM se pose la question de la rentabilité des activités. Elle cherche perpétuellement à améliorer la relation activités déployées/frais/retour sur investissement. Elle est consciente que ce n'est pas tant le chiffre d'affaires qui importe, mais bien le montant de nos répartitions.

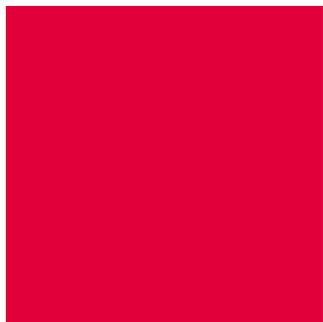
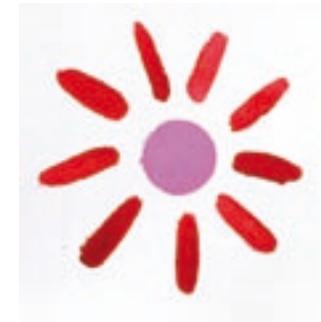
### **La vision de la SABAM**

La SABAM, instrument incontournable au service de la culture, rémunère, en toute excellence, chaque utilisation de son répertoire.





MOT DU  
PRÉSIDENT  
ET DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL



# 3. Mot du Président et du Directeur général

**Christophe Depreter, vous avez pris vos fonctions de Directeur général en juillet dernier. Quelle est votre vision de la SABAM ?**

CD : La SABAM a pour vocation de faire vivre la culture au sens figuré mais surtout au sens propre. Notre mission est de permettre aux auteurs de vivre de leur art. Concrètement, nous percevons et nous répartissons les droits d'auteur avec pour mots d'ordre : simplicité, efficacité, rapidité. La SABAM entend également être un acteur européen de référence dans son domaine.

**Quels sont les objectifs principaux de votre mandat ?**

CD : En accord avec le Conseil d'administration, 7 objectifs ont été fixés, en juin 2009, pour la fin 2010 :

- mener à son terme le plan de réforme interne Allegro visant à améliorer les services et à réduire les coûts ;
- développer des services en ligne pour faciliter la vie de nos clients et de nos membres ; ces e-services sont d'ores et déjà appréciés ;
- rendre plus compréhensibles pour nos membres la perception et la répartition des droits des concerts ;
- lancer les perceptions sur les lieux de travail ; cette innovation en Belgique aura un impact positif sur les résultats 2010;

- trouver une solution pour la perception de droits sur Internet – notre proposition est prête ;
- faire en sorte que tous nos membres se sentent en confiance à la SABAM ; depuis quelques mois, les perceptions auprès des médias ont été scindées (musique/audiovisuel) pour éviter que certains aient le sentiment que certaines catégories d'ayants droit en subsidient d'autres.

**Stijn Coninx, quels sont les atouts de Christophe Depreter pour accomplir ces objectifs ?**

SC : Son excellente connaissance de la SABAM, il y travaille depuis 12 ans, et son expertise du métier sont des atouts majeurs qui étaient essentiels pour mener à bien la difficile tâche de la restructuration. Je pourrais aussi citer son dynamisme et sa volonté d'accroître la notoriété de la SABAM.

**2009 a vu la mise en place du plan de réorganisation interne Allegro décidé fin 2007. Où en est-on et en quoi ce plan à la fois ambitieux et difficile à vivre pour le personnel sera-t-il bénéfique ?**

CD : Il reste encore beaucoup de travail même si la plus grande partie du plan a été réalisée en 2009. On ne se prive pas des compétences de 72 personnes sans mal, en particulier lorsque l'on modifie en

même temps les processus de travail ! Il s'agit d'une remise en cause profonde de notre mode de fonctionnement pour aller vers plus de proactivité et de meilleurs services. Nos membres et nos clients sont désormais placés au cœur de notre action.

Allegro se traduit sur le terrain de multiples façons : par exemple, par un Front Office central capable de répondre immédiatement à la plupart des questions des membres et des clients, par une comptabilité analytique pour plus de clarté dans la gestion des droits, par une réduction des coûts de fonctionnement au bénéfice des ayants droit, par des formations et des opportunités professionnelles pour le personnel, etc.

### **Cette réforme concerne-t-elle aussi la gouvernance de la SABAM ?**

SC : Allegro touche en effet tous les niveaux. Nous avons revu l'entièreté de l'organigramme. Nous avons responsabilisé nos chefs d'équipe afin qu'ils ne soient plus seulement des experts mais qu'ils deviennent aussi des managers. Parallèlement, nous avons un programme d'investissement pour améliorer le reporting pour disposer d'une vision au jour le jour de la situation financière et opérationnelle de la SABAM.

Côté gouvernance, un comité de rémunération a été constitué et nous travaillons sur un code de déontologie pour renforcer notre transparence.

### **Pensez-vous que cette transparence vous aidera à mieux vous faire comprendre du monde extérieur et à éviter ainsi des critiques infondées ?**

CD : Nous avons clairement des efforts à fournir pour mieux expliquer les principes de fonctionnement de notre métier qui sont souvent mal compris. Nous avons par exemple un excellent taux de répartition des droits (85%) mais on ne le sait pas assez. Une de nos priorités est d'améliorer nos relations avec le monde politique.

### **Que peut-on dire des résultats 2009 ?**

CD : Il y a deux points noirs dans les comptes 2009 qui affichent un recul du chiffre d'affaires de plus de 20 millions €. Premièrement, l'effondrement de la vente de CD a atteint son paroxysme, le marché se déplaçant des producteurs de musique vers les opérateurs de téléphonie et les opérateurs Internet.

Deuxièmement, la crise financière a été très préjudiciable pour les intérêts de nos placements.

Notons que la perception des autres droits révèle par contre des résultats positifs et que le plan Allegro nous a permis d'atténuer l'impact de la crise économique sur les résultats.

### **De quoi souffre le plus le secteur de la musique ?**

CD : Il est grand temps de trouver une solution pour pallier au téléchargement illégal sur Internet car le secteur de la musique court à la catastrophe en termes de créations culturelles. La musique est présente partout, beaucoup plus qu'avant, or les auteurs touchent moins de revenus qu'il y a 10 ans car les droits perçus sont négligeables ; le marché est devenu captif des opérateurs de téléphonie qui ne payent pas de droits.

Nos experts ont élaboré une position officielle de la SABAM que nous avons largement rendue publique et qui pourrait aussi être applicable au niveau européen. Ce projet pourrait être extrêmement bénéfique pour l'ensemble de nos auteurs. Son principe simple consiste à responsabiliser les fournisseurs d'accès à Internet qui, à l'instar des câblo-distributeurs, ne peuvent exploiter nos œuvres sans notre autorisation.

On peut également regretter une programmation insuffisante des artistes belges. Nous n'avons pas de moyens d'intervenir sur ce point,

par contre nous nous assurons que les droits perçus à l'étranger transitent bien vers la SABAM qui les répartit alors le plus rapidement possible à ses membres.

### **Comment la SABAM soutient-elle la culture belge et comment se positionne-t-elle par rapport à la concurrence ?**

CD : La SABAM apporte avant tout des réponses aux besoins de ses ayants droit membres. Ce faisant, elle contribue de façon majeure au soutien à la créativité en attribuant à ses membres les revenus qu'elle perçoit auprès de l'ensemble de ses clients en Belgique et à l'étranger.

Côté concurrence, au niveau musique, nous sommes les seuls en Belgique mais nous devons nous positionner par rapport à la concurrence européenne de nos sociétés sœurs. Par contre, au niveau audiovisuel, théâtre, littérature... nous avons plusieurs concurrents belges. Nos avantages sont : une très bonne connaissance de nos membres et de leur répertoire, une expertise de la diversité de la culture belge et une multidisciplinarité qui nous donne plus de poids.

### **Quelles sont vos priorités pour 2010 ?**

CD : Nous continuons à développer notre Front Office pour veiller à la satisfaction des ayants droit. A partir de juin 2010, les membres auront

accès, via Internet, à leur compte personnel sécurisé : sur e-Sabam, ils pourront prendre connaissance des montants perçus et savoir à quelle œuvre et à quel média ils correspondent.

L'investissement dans la formation du personnel se poursuit également (en négociation, gestion de la qualité, management...). C'est la richesse humaine de la SABAM qui permettra d'augmenter sa valeur ajoutée.

Notre action concernant la perception de droits sur la consommation de musique online est une priorité absolue. Il faut qu'Internet devienne enfin une source de revenus !

Enfin, la SABAM, qui est de plus en plus performante, devrait commencer à vendre ses services de perception-répartition à de nouvelles catégories d'ayants droit, en Belgique et à l'étranger : auteurs, éditeurs, producteurs, artistes-interprètes.

Nous remercions tous les collaborateurs de la SABAM pour leur implication et leur travail quotidien. Et nous remercions nos membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

**Stijn Coninx,**

Président du Conseil  
d'administration



**Christophe Depreter,**

Directeur général





# 4. Faits marquants de l'année 2009

## Janvier

L'intention de procéder à la restructuration de la SABAM et au licenciement collectif a été annoncée au Conseil d'entreprise le 14 janvier 2009.

## Avril

Le 9 avril, la SABAM a organisé une journée d'information sur le nouveau régime fiscal des droits d'auteur en présence de Philippe Monfils, sénateur et ministre d'Etat, et de nombreux experts. Rappelons que la SABAM est à l'initiative de ce nouveau régime fiscal de taxation avec comme résultat une diminution de l'imposition des droits d'auteur à 15%.

## Juin

Le 17 juin, une convention collective de travail relative à la restructuration a été signée avec les partenaires sociaux. La restructuration a eu pour effet de diminuer l'effectif de 18,21%, soit 63 travailleurs hors nouvelles sources de perception et reprise d'agences, ainsi qu'après déduction des nouvelles fonctions créées (9) dans le cadre du plan social (72 départs – 9 = 63).

## Juillet

Entrée en fonction du nouveau directeur général, Christophe Depreter, qui succède à Jacques Lion.

Mise en place de la nouvelle organisation.

Lancement, le 1er juillet, du Front Office en tant que point de contact central pour les membres et utilisateurs. Les premiers résultats laissent entrevoir que :

- 85% de nos membres et utilisateurs se sont vu proposer une solution en première ligne ;
- pour les 15% restants, l'équipe a recherché des solutions auprès des services compétents.

## Octobre

La SABAM et la SIMIM créent le guichet unique UNISONO (musique sur les lieux de travail).

## Novembre

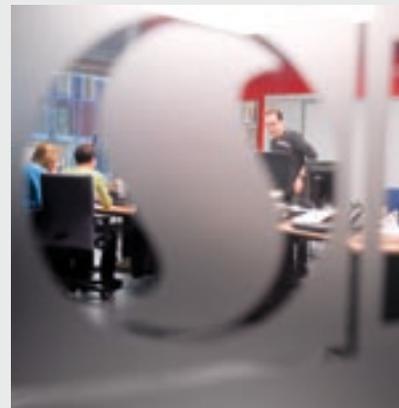
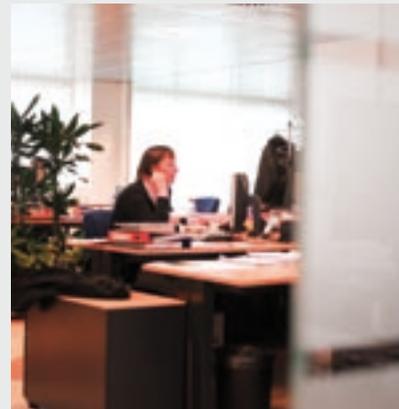
Signature des accords de Cannes III (droits mécaniques).

Le 2 novembre, la SABAM et la SIMIM ont conclu un accord multisectoriel avec la FEB, UNIZO, UCM, NSZ (SNI) et LVZ pour la musique sur les lieux de travail.

## Décembre

Le 10 décembre a été promulguée la loi modifiant, en ce qui concerne le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits, la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. La loi a été publiée au Moniteur belge le 23 décembre 2009 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010).

La SABAM a conclu un accord-cadre avec l'asbl FORMAAT, représentant les maisons de jeunes en Flandre.



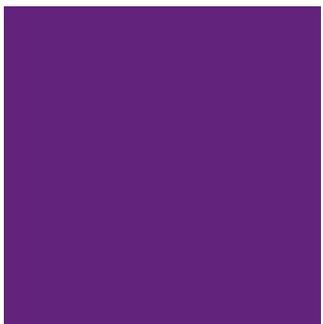
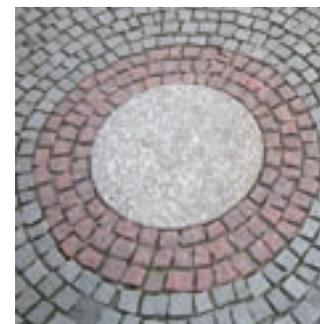
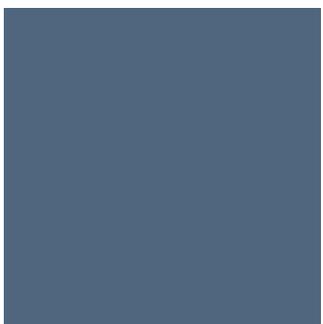


TABLEAU DE  
BORD DES  
RÉSULTATS



# 5. Tableau de bord des résultats

Les droits phonographiques et vidéographiques ainsi que les produits financiers affectent les résultats 2009

## Flux financiers

	2009	2008	2007	Delta 09/08	Delta %
<b>A. DROITS D'AUTEUR</b>	<b>197.434.128</b>	<b>217.940.029</b>	<b>231.036.075</b>	<b>-20.505.901</b>	<b>-9,4%</b>
Médias	39.011.023	37.138.387	35.408.086	1.872.636	5,0%
Droits d'exécution de la musique	53.450.827	54.517.128	51.669.189	-1.066.301	-2,0%
Droits de reproduction mécanique	77.140.732	101.467.592	115.113.574	-24.326.860	-24,0%
Théâtre	3.462.687	3.208.324	3.036.336	254.363	7,9%
Perceptions «en ligne»	1.370.036	1.053.099	1.446.397	316.937	30,1%
Reprographie	2.905.971	1.985.560	1.687.563	920.411	46,4%
Copie privée	6.174.077	3.692.037	10.402.696	2.482.040	67,2%
Droit de prêt public	382.567	630.473		-247.906	-39,3%
Littérature	95.759	35.558	31.241	60.201	169,3%
Arts visuels	800.044	1.124.331	902.416	-324.287	-28,8%
Sociétés étrangères	12.640.405	13.087.541	11.338.576	-447.136	-3,4%
<b>B. AUTRES RECETTES</b>	<b>2.474.888</b>	<b>2.258.395</b>	<b>2.625.645</b>	<b>216.493</b>	<b>9,6%</b>
Revenus financiers fonds social + CES asbl	2.152.594	1.984.016	2.427.906	168.578	8,5%
Revenus financiers Culture SABAM asbl	240	9.043	18.732	-8.803	-97,3%
Autres revenus Culture SABAM asbl	322.054	265.336	179.007	56.718	21,4%
<b>C. TRANSFERTS</b>	<b>8.566.695</b>	<b>7.595.702</b>	<b>9.052.230</b>	<b>970.993</b>	<b>12,8%</b>
1. Fonds social + CES asbl	8.244.401	7.321.323 <sup>1</sup>	8.854.491	923.078	12,6%
2. Culture SABAM asbl	322.294	274.379	197.739	47.915	17,5%
<b>D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)</b>	<b>191.342.321</b>	<b>212.602.722</b>	<b>224.609.490</b>	<b>-21.260.401</b>	<b>-10,0%</b>

<b>E. CHARGES</b>	<b>34.527.304</b>	<b>50.223.891</b>	<b>38.629.016</b>	<b>-15.696.587</b>	<b>-31,3%</b>
Services et biens divers	11.850.067	12.633.942	12.142.483	-783.875	-6,2%
Rémunérations, charges soc., pensions	23.685.030	21.428.213	21.268.232	2.256.817	10,5%
Production immobilisée	-591.342	-605.970	-445.202	14.628	-2,4%
Amortissements	2.975.023	2.311.117	2.066.584	663.906	28,7%
Réduction de valeur sur créances	270	378.145	462.068	-377.875	-99,9%
Provisions pour risques et charges	3.180.629	1.659.054	-244.238	1.521.575	91,7%
Autres charges d'exploitation	1.315.231	1.348.137	1.163.293	-32.906	-2,4%
Charges financières	-3.278.577	11.071.253	2.215.796	-14.349.830	-129,6%
Produits exceptionnels	-4.609.027				
<b>F. DEDUCTION DES CHARGES (-)</b>	<b>9.713.946</b>	<b>24.591.294</b>	<b>15.592.255</b>	<b>-14.877.348</b>	<b>-60,5%</b>
Charges fonds social + CES asbl	-911.534	3.364.003	914.369	-4.275.537	-127,1%
Charges Culture SABAM asbl	552.386	659.087	505.354	-106.701	-16,2%
Autres produits d'exploitation SABAM	2.883.944	3.173.270	4.016.358	-289.326	-9,1%
Produits financiers bruts SABAM	6.224.210	7.849.221	8.625.752	-1.625.011	-20,7%
Mouvements des réserves	645.300	-453.961	697.990	1.099.261	-242,1%
Étalement prépensions 2007-2009	3.307.408	2.864.733		442.675	15,5%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-2.987.768	7.134.941	832.432	-10.122.709	-141,9%
<b>G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)</b>	<b>24.813.358</b>	<b>25.632.597</b>	<b>23.036.761</b>	<b>-819.239</b>	<b>-3,2%</b>
% sur recettes nettes (G/D)	12,97%	12,06%	10,26%		
<b>H. Solde des droits nets à répartir (D-G)</b>	<b>166.528.963</b>	<b>186.970.125</b>	<b>201.572.729</b>	<b>-20.441.162</b>	<b>-10,9%</b>

1 montant rapport annuel 2008 : 6.706.168 €. La différence de 615.155 € provient du supplément attribué au fonds social en 2008 – voir p.79 du rapport annuel 2008.

Le tableau de bord des résultats, prescrit par l'article 38 du règlement général, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion :

En résumé, nous obtenons le résultat net suivant :

	2009	2008	Différence	%
Recettes nettes	191.342.321	212.602.722	-21.260.401	-10%
Coûts nets	24.813.358	25.632.597	-819.239	-3.2%
Pourcentage de frais réels	12,97%	12,06%		

la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2009 fait apparaître un pourcentage de frais de 12,97% par rapport à 12,06% en 2008.

## Baisse des coûts nets

Les coûts nets diminuent de 3,2% en 2009 après avoir augmenté de 11,3% en 2008. Ils sont en deçà du budget initial (26.336.200 €) de pratiquement 6%.

## Détérioration des droits mécaniques

Les recettes provenant des **producteurs phonographiques et vidéographiques** continuent à chuter inexorablement (-24% en 2009), ce qui influence négativement le résultat global (-9,4%).

L'impact de la crise sur les perceptions de la SABAM a encore été plus visible en 2009 malgré des compensations bienvenues dans les secteurs des **médias et de la copie privée, et la bonne tenue de la musique légère mécanique.**

En effet, en excluant de nos chiffres de perceptions les droits mécaniques du central licensing étranger, soit 63.426.000 €, nous obtenons une légère croissance de notre chiffre d'affaires de 0,63% au lieu d'une baisse de 9,4%.

## Produits financiers dans le rouge

Malgré une conjoncture difficile et un plongeon des produits financiers de plus de 20% (les taux d'intérêts à court terme sont passés de 4,5% en 2008 à moins de 1% en 2009), nous avons pu diminuer nos coûts de 3,2% alors que la masse salariale, représentant environ trois quarts des charges totales, avait connu une indexation de 4,51% en janvier 2009.

L'impact financier du plan social signé le 17 juin 2009 avec les partenaires sociaux a pu être totalement maîtrisé grâce à la comptabilisation de provisions couvertes par le prélèvement sur des réserves constituées durant les années antérieures et comptabilisées en produits exceptionnels en 2009.

Les recettes nettes (après déduction pour œuvres sociales et culturelles) diminuent de 10% en raison, presque exclusivement, de l'effondrement des perceptions centralisées en droits mécaniques.

Rappelons que les charges nettes de 24.813.358 € représentent le total des commissions à prélever sur les droits 2009. Il s'agit en réalité du véritable chiffre d'affaires de la SABAM dont les revenus servent à payer l'ensemble des activités de perception et de répartition de la SABAM.

Compte tenu des frais nets de 24.813.358 €, le solde des droits nets réparti en 2009 et à répartir dans le courant des années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 166.528.963 €, soit une baisse de 10,9% en 2009 contre une baisse de 7,3% en 2008.

## Plus de 165 millions € de droits d'auteur attribués en 2009

En 2009, la SABAM a attribué un montant total de 165,1 millions €<sup>1</sup> aux auteurs, compositeurs, éditeurs et sociétés de gestion de droits étrangères, contre 196,8 millions € en 2008. Cette baisse de

---

<sup>1</sup> attribution : 165,1 millions € / paiements réels : 163,7 millions € : la différence de 1,4 millions € est en attente de paiement pour des raisons fiscales, juridiques ou administratives.

16,1% aurait été ramenée à 7,3% sans le *central licensing* étranger qui représente plus de 75% de la diminution. Cette diminution de 7,3% est principalement attribuable à la copie privée, aux droits phonographiques et vidéographiques belges ainsi qu'aux montants attribués aux sociétés étrangères (droits mécaniques).

Pour l'année 2010, la croissance ne sera malheureusement pas encore au rendez-vous. La SABAM table sur une baisse de ses revenus de 1,4% en raison des difficultés attendues dans les secteurs des médias et des droits mécaniques qui continueront à peser sur le chiffre d'affaires. Les frais nets, quant à eux, risquent encore d'être influencés négativement par les résultats financiers.

Nous pouvons analyser plus en détail le tableau de bord des résultats comme suit :

#### **a. Les recettes : les droits mécaniques continuent à affecter les résultats**

Le chiffre d'affaires en 2009 s'élève à 197.434.128 €, ce qui correspond à une diminution de 9,4% par rapport à 2008. Pour rappel, les droits avaient déjà diminué de 5,7% en 2008.

La part des droits mécaniques représente désormais 39% de la

perception globale de la SABAM contre 47% en 2008 et 50% en 2007.

La baisse constatée en 2009 résulte des faits principaux suivants :

#### **Secteur le plus touché : détérioration des droits mécaniques**

Pratiquement toutes les rubriques sont concernées, avec une attention particulière pour le *central licensing* étranger qui perd plus d'un tiers de sa perception depuis 2007.

#### **Incertitudes sur les médias : les diffuseurs nationaux privés et le câble en baisse**

La perception auprès des médias se maintient en 2009 grâce aux télévisions régionales et aux diffuseurs payants. Par contre, l'impact de la baisse des recettes publicitaires tant des radios que des télévisions influence la performance mitigée des diffuseurs nationaux privés.

#### **Des résultats contrastés**

Les droits d'exécution 'musique' diminuent de 2% en 2009 à cause des baisses constatées en matière de concerts, musique sérieuse et musique de film. Par contre, la musique légère mécanique progresse légèrement de 1,2% malgré une hausse spectaculaire des faillites dans le secteur Horeca.

Les droits de reprographie et de copie privée progressent respectivement de 46,4% et 67,2% en 2009.

Les droits provenant de l'étranger ont diminué de 3,4% et représentent 6,4% des recettes totales de la SABAM.

## **b. Les charges nettes : meilleurs résultats qu'attendu**

### **Les charges**

**Les charges nettes** (24.813.358 €) diminuent de 3,2% après avoir augmenté de 11,3% en 2008.

**Les services et biens divers** diminuent de 6,2% et sont conformes aux prévisions budgétaires.

De nombreuses rubriques de frais sont en baisse ou ont été stabilisées.

Parallèlement aux économies liées au plan social qui seront visibles durant les exercices ultérieurs, le management de la SABAM a redéfini sa stratégie de réduction de coûts et pris des mesures d'économie récurrentes dès 2009.

Les principales diminutions sont constatées au niveau des charges locatives, entretien, rétributions de tiers et frais de représentation, tandis que les frais de formation et d'expédition progressent.

**Les rémunérations, charges sociales et pensions** augmentent de 10,5% à la suite, entre autres, de l'indexation des salaires de 4,51% au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et de l'impact du plan social à partir de juillet 2009.

En effet, les coûts du plan social liés aux licenciements secs opérés durant le second semestre 2009 ont été comptabilisés sous cette rubrique de frais, mais ont fait l'objet d'une reprise par l'intermédiaire de la rubrique provisions pour risques et charges d'environ 3.000.000 €. En tenant compte de cette comptabilisation, les rémunérations, charges sociales et pensions diminuent alors de 3,5% en 2009 et sont en deçà du budget initial de 4%.

**Les amortissements** progressent de pratiquement 29%, principalement au niveau des investissements informatiques (programmation) et des travaux de rénovation du bâtiment.

**Les provisions pour risques et charges** ont bondi de 92% en raison de la constitution de la provision pour le plan social de 7,1 millions €, dont pratiquement 3 millions € ont déjà été utilisés en 2009 (voir rubrique *rémunérations*).

**Les produits exceptionnels** déduits des charges concernent principalement les reprises effectuées sur les réserves constituées sur droits aux fins de couverture du plan social.

## Les résultats financiers : dans le rouge

**Les revenus financiers nets** (produits financiers bruts diminués des frais bancaires et moins-values réalisées) ont atteint péniblement 5,5 millions € en 2009, soit une baisse de 23% par rapport à 2008. Pour rappel, en 2008, ces mêmes résultats financiers avaient déjà diminué de 10% après deux années de hausse (+13% en 2007 et +14% en 2006).

En 2009, la reprise des marchés boursiers a eu pour effet d'augmenter la valeur de marché des actions en portefeuille de la SABAM de 43% et de 45% pour le Fonds social. Par rapport à la valeur d'acquisition, la valeur des actions au 31 décembre 2009 a diminué de 28% pour la SABAM et de 27% pour le Fonds social. Espérons que l'année 2010 permettra de résorber cette perte afin de redéfinir notre stratégie financière qui devrait à terme exclure définitivement la part même infime d'actions dans notre portefeuille.

L'impact des réductions et plus-values latentes<sup>1</sup> sur nos actions et nos obligations a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 1,6% en 2009 contre 3,75% en 2008.

Grâce à la reprise des bourses d'actions et aux beaux rendements sur la partie à taux fixe des portefeuilles obligataires, les rendements de

nos portefeuilles titres confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières ont varié entre 6,2% et 6,5%.

Malgré cela, les résultats financiers sont très décevants à cause d'une politique de taux courts catastrophique. En effet, les intérêts bancaires sur nos placements à terme ont chuté de 57% en 2009 (-1,4 millions €), alors qu'en 2008 nous avons pu encore limiter la perte à 19%. En deux ans, le manque à gagner s'élève à plus de 2 millions € rien que pour les intérêts bancaires.

L'escalade de la crise en septembre 2008 a provoqué la baisse fulgurante des taux. Nous sommes passés d'un taux directeur de la Banque Centrale Européenne de 4,25% vers mi-2008 à 2,5% fin 2008 pour atteindre rapidement 1% début 2009 et 0,70% au 31 décembre 2009.

Cette politique monétaire a eu raison de nos performances financières en 2009, sachant que les placements à court terme représentent presque 25% de nos placements de trésorerie hors actions et que la part de la baisse des intérêts bancaires représente plus de 87% dans la diminution totale constatée en 2009 (-23% ou -1,6 millions €).

---

<sup>1</sup> plus-values latentes sur obligations au 31.12.2009 : 5.301.249 €.

**D'autre part, si nous faisons abstraction des revenus financiers nets déduits des charges, les coûts diminueraient de 7,5% au lieu de 3,2%.**

La mauvaise conjoncture financière a donc eu un impact non négligeable sur nos résultats globaux.

En effet, si nos résultats financiers nets 2009 (produits financiers après déduction des charges financières) avaient atteint les mêmes performances qu'en 2008, nos frais nets s'élèveraient à 23,2 millions € (au lieu de 25,6 millions €) et auraient diminué de pratiquement 10% par rapport à 2008 au même titre que les recettes.

	2009	2008	Différence	%
Charges nettes	24.813.000	25.633.000	-820.000	<b>-3,2%</b>
Résultats financiers nets	5.475.000	7.110.000	-1.635.000	<b>-23%</b>
Charges brutes	30.288.000	32.743.000	-2.455.000	<b>-7,50%</b>
Résultats financiers nets 2008 (simulation)	-7.110.000	-7.110.000		
	23.178.000	25.633.000	-2.455.000	<b>-10%</b>

Notons qu'à partir de 2010, les produits financiers feront l'objet d'une répartition distincte conformément à la nouvelle loi du 10 décembre 2009 relative aux statuts et contrôle des sociétés de gestion.

### Répartition des revenus de droits d'auteur : près de 164 millions € de droits payés en 2009

En 2009, la SABAM a effectué des paiements à 9.641 associés, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Plus de 98,5% des ayants droit reçoivent un montant inférieur à 51.920 € de droits d'auteur qui est la limite fiscale de taxation des droits à 15% (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1er janvier 2008).

### Répartition des revenus (tous répertoires confondus) par catégorie et nombre de bénéficiaires

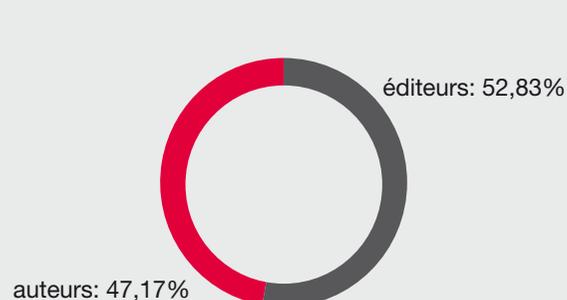
Tranches de revenus de :	auteurs	éditeurs	total	pourcentage	pourcentage cumulé
de 200.000 € à plus	10	24	34	0,4%	100,0%
de 100.000 € à 200.000 €	18	14	32	0,3%	99,6%
de 75.000 € à 100.000 €	22	12	34	0,4%	99,3%
de 50.000 € à 75.000 €	37	11	48	0,5%	99,0%
de 40.000 € à 50.000 €	32	12	44	0,5%	98,5%
de 30.000 € à 40.000 €	58	15	73	0,8%	98,0%
de 20.000 € à 30.000 €	92	19	111	1,2%	97,3%
de 15.000 € à 20.000 €	94	25	119	1,2%	96,1%
de 10.000 € à 15.000 €	215	33	248	2,6%	94,9%
de 5.000 € à 10.000 €	491	66	557	5,8%	92,3%
de 3.000 € à 5.000 €	452	45	497	5,2%	86,5%
de 1.000 € à 3.000 €	1.417	139	1.556	16,1%	81,4%
de 0 € à 1.000 €	5.953	335	6.288	65,2%	65,2%
<b>total</b>	<b>8.891</b>	<b>750</b>	<b>9.641</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus

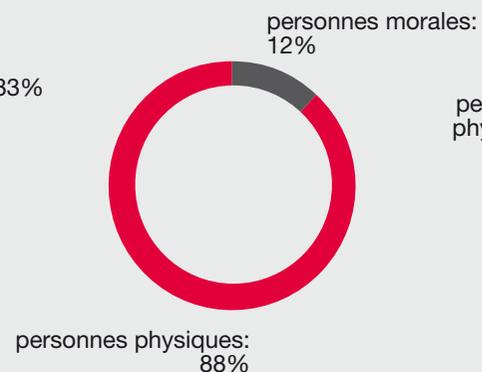
Répartition des revenus par catégories et nombre de bénéficiaires



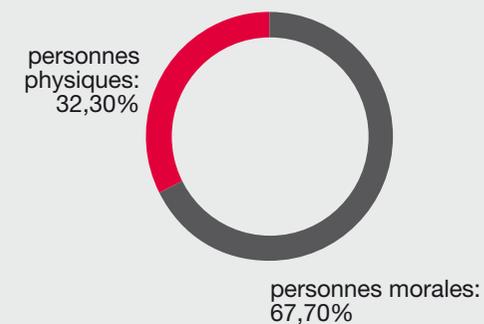
Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus



Répartition nombre de personnes physiques et morales



Répartition des revenus personnes physiques et morales en fonction des montants globaux perçus



	auteurs	éditeurs	total
Montants (€)	30.427.019	34.081.314	<b>64.508.333</b>
Pourcentage	47,17%	52,83%	<b>100%</b>

	personnes physiques	personnes morales
Montants (€)	20.839.383	43.668.950
Pourcentage	32,30%	67,70%
<b>Total</b>	<b>64.508.333</b>	<b>100,00%</b>

## Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements effectués vers l'étranger, *central licensing* inclus):

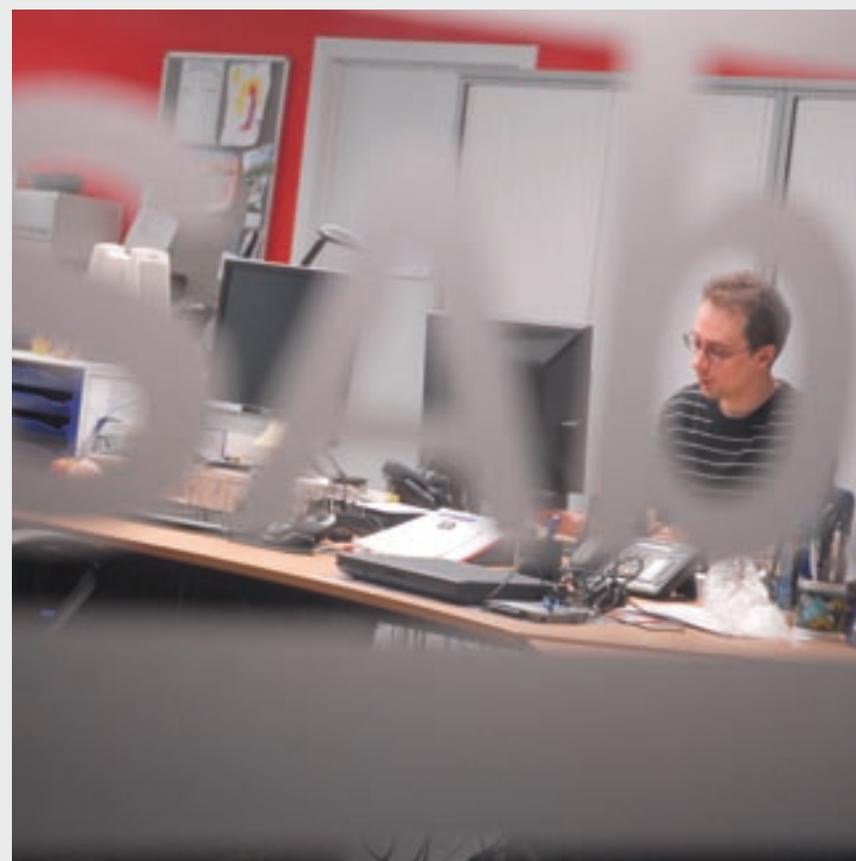
Sociétés de droits étrangères	2009
MCPS (Royaume-Uni)	33.196.813 €
GEMA (Allemagne)	22.836.535 €
SACEM (France)	5.653.001 €
PRS (Royaume-Uni)	5.346.425 €
SDRM (France)	5.221.698 €
STEMRA (Pays-Bas)	4.359.827 €
ASCAP (U.S.A.)	3.906.443 €
BMI (U.S.A.)	3.541.395 €
NCB (Danemark)	3.540.338 €
SUISA (Suisse)	2.879.265 €
BUMA (Pays-Bas)	1.777.446 €
AUME (Autriche)	1.725.064 €
Autres sociétés	5.181.221 €
<b>Total</b>	<b>99.165.471 €</b>

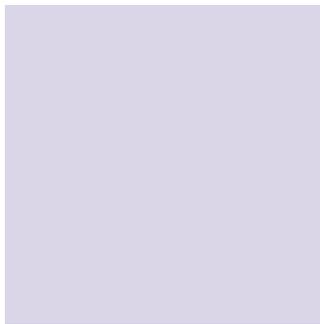
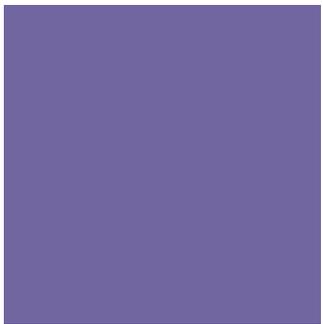
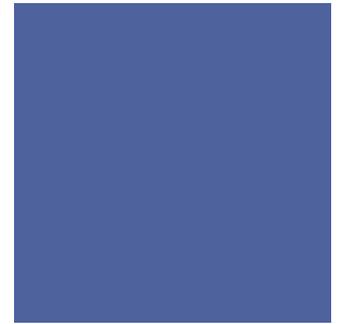
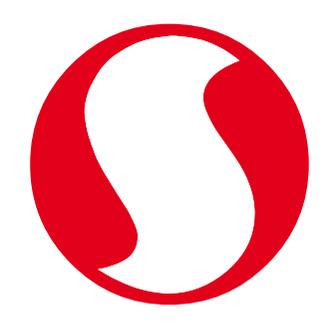
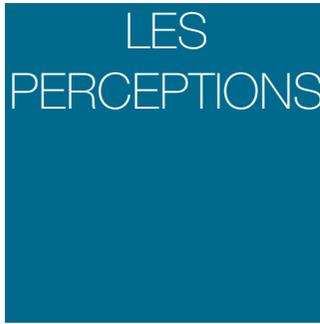
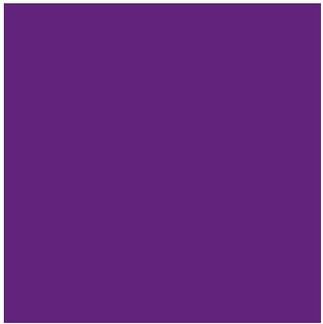
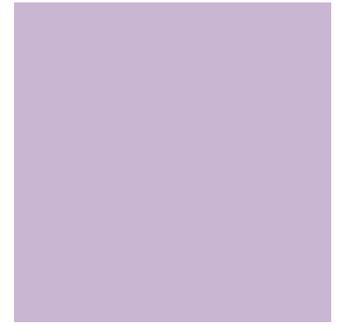
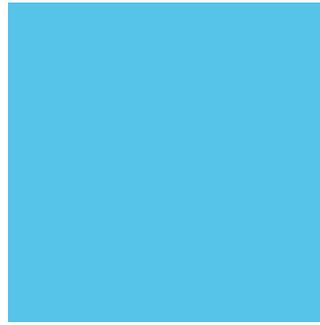
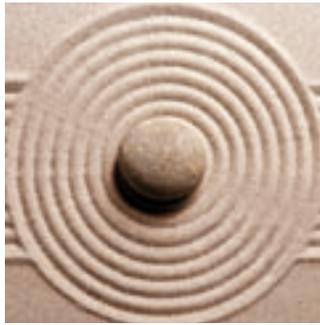
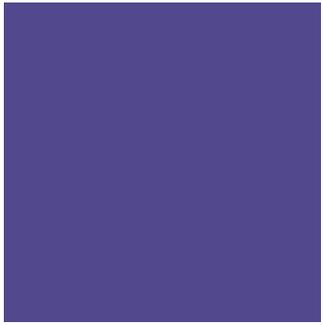
## Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements reçus de l'étranger) :

Sociétés de droits étrangères	2009
BUMA (Pays-Bas)	3.064.245 €
SACEM (France)	2.136.402 €
SDRM (France)	1.778.022 €
LIRA (Pays-Bas)	1.137.911 €
STEMRA (Pays-Bas)	1.054.129 €
GEMA (Allemagne)	984.577 €
SIAE (Italie)	344.299 €
SUISA (Suisse)	266.352 €
MCPS (Royaume-Uni)	238.722 €
JASRAC (Japon)	159.362 €
ASCAP (U.S.A.)	144.788 €
ZAIS (Pologne)	118.827 €
Autres sociétés	1.212.769 €
<b>Total</b>	<b>12.640.405 €</b>

En résumé, le total des paiements effectués en faveur des auteurs, éditeurs et des sociétés étrangères a atteint 163.673.804 € en 2009.





# 6. Les perceptions

Les droits phonographiques et vidéographiques affectent les résultats 2009

## Origine des droits d'auteur en 2009

Tableau Comparatif

		2009	2008	différence	
Droits mécaniques	39,10%	77 141 000 €	101 468 000 €	-24 327 000 €	-24%
Droits d'exécution musicale	27,10%	53 451 000 €	54 517 000 €	-1 066 000 €	-2%
Médias	19,80%	39 011 000 €	37 138 000 €	1 873 000 €	5%
Etranger	6,40%	12 640 000 €	13 088 000 €	-448 000 €	-3,4%
Copie privée	3,10%	6 174 000 €	3 692 000 €	2 482 000 €	67,2%
Théâtre	1,80%	3 463 000 €	3 208 000 €	255 000 €	7,9%
Reprographie	1,50%	2 906 000 €	1 986 000 €	920 000 €	46,4%
Perceptions 'en ligne'	0,70%	1 370 000 €	1 054 000 €	316 000 €	30,1%
Autres (1)	0,50%	1 278 000 €	1 789 000 €	-511 000 €	28,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>197 434 000 €</b>	<b>217 940 000 €</b>	<b>-20 506 000 €</b>	<b>-9,4%</b>

1 Arts visuels, littérature, droit de prêt public

### Le marché de la musique toujours en crise : effet désastreux du téléchargement illégal

Le chiffre d'affaires de la SABAM, toutes disciplines confondues, a accusé une diminution de plus de 9% en 2009 (-20,5 millions € par rapport à 2008). C'est une baisse importante, certes, mais celle-ci doit

être quelque peu nuancée au niveau structurel. La perte provient d'une chute drastique des droits de reproduction mécanique, tant en Belgique que dans toute l'Europe, d'ailleurs. Cette baisse est essentiellement causée par la chute des droits générés par le *central licensing* Universal (- 21 millions €).

Abstraction faite du *central licensing* Universal, le chiffre d'affaires de la SABAM se maintient relativement bien, progresse même dans les autres disciplines, à l'exclusion des droits de reproduction mécanique et des arts visuels. Les droits en provenance de l'étranger sont également en recul.

### Les enjeux 2010

Les défis et les enjeux qui nous attendent en 2010 sont de taille. En effet, s'agissant des médias, de nombreux contrats sont à échéance et devront faire l'objet d'une nouvelle négociation. Ceci, dans un contexte de crise et de revenus publicitaires amoindris. Par ailleurs, la perception des droits en ligne pose également quelques problèmes. Le répertoire se morcelle de plus en plus, certaines majors ayant décidé de nous retirer la gestion de leurs droits de reproduction mécanique pour les exploitations en ligne. Conséquence : davantage de tâches administratives pour moins de droits perçus.

### Droits d'exécution musicale : -2% (-1,1 million €)

Il s'agit des droits qui découlent de l'utilisation de la musique mécanique (radio, CD,...) dans les lieux publics (soirées, Horeca,

établissements commerciaux, discothèques, etc.), la musique sérieuse, la musique de film et la musique légère vivante.

### Faits marquants :

- **Janvier** : reprise des activités de l'agence de Brabant wallon/Namur par le siège (centralisation des activités), ceci dans le cadre de la poursuite de la réorganisation du réseau d'agences de la SABAM.
- **Avril** : centralisation de la facturation par le siège avant paiement.
- **Août** : mise en place de la nouvelle politique de facturation.
- **Septembre** : adaptation du tarif 125 (établissements d'enseignement) pour l'enseignement artistique à temps partiel et à temps plein. Réaction de l'OVSG (Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap) donnant lieu à la négociation d'un nouveau tarif (en cours en 2010).
- **Novembre** : Accord sur le projet UNISONO (perceptions dans les entreprises : lieux non accessibles au public) entre SABAM, SIMIM, FEB, UNIZO, SNI, UCM et LVZ, ceci avec perception rétroactive (octobre 2009).
- Accord avec l'asbl Formaat pour un tarif (T 127) d'application pour toutes les maisons de jeunes en Flandre.

### Les perceptions 2009 en légère baisse de 2%

Comme pressenti dans le rapport annuel de 2008, le nombre de faillites a été encore plus important en 2009 (9.427 faillites contre 8.512 en 2008). Par ailleurs, l'Horeca (15,2% des faillites) et le secteur commercial (28,9% des faillites) ont été les plus touchés par ces faillites. Malgré ces chiffres alarmants, le nombre de nouveaux contrats signés en 2009 est supérieur au nombre de contrats résiliés.

Les chiffres sont en légère augmentation (+1,2%) par rapport à 2008, malgré une indexation légèrement négative.

Notons que la baisse de la musique légère vivante de 8%, qui concerne principalement les concerts, est attribuable à un retard de paiement (résorbé début 2010).

### Les perspectives pour 2010

L'année 2010 a débuté par une baisse de l'indice de santé, ce qui n'aura pas une influence favorable en 2010 sur l'évolution de certains tarifs contractuels importants (entreprises commerciales).

Par contre, l'aboutissement des négociations relatives au projet UNISONO (perception de musique sur les lieux de travail) en novembre

2009 (voir ci-dessus) représentera une importante nouvelle source de perception en 2010 (avec effet rétroactif à partir d'octobre 2009).

La SABAM poursuit la réorganisation du réseau des agences : 2010 va de pair avec la reprise des agences de Luxembourg et de Liège.

### Arts visuels (droits de reproduction et droit de suite): -29% (-324.000 €)

Les **droits de reproduction** sont perçus lors de la reproduction d'une œuvre du répertoire de la SABAM sur un support graphique (papier) ou électronique (Internet).

#### Faits marquants :

- **Mars** : Représentation mondiale du répertoire ARAPB/KVBKB depuis le 1er mars 2009. Auparavant, la SABAM intervenait uniquement pour le droit de suite.
- **Avril** : Contrat avec les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique pour le merchandising au Musée René Magritte.
- **Septembre** : Résolution adoptée à l'unanimité lors du dernier Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et

Photographiques, le 16 septembre 2009 à Madrid, concernant la défense et l'implémentation du droit de suite au niveau international.

- **Novembre** : Implémentation à la SABAM d'une nouvelle et plus performante plate-forme de perception et de répartition des droits d'auteur en arts visuels.

### **Les perceptions 2009 en baisse de pratiquement 30%**

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2009 ont connu une diminution importante (- 28,8%).

Cette diminution est à relativiser étant donné qu'en 2008, les arriérés d'un dossier important (Magritte) avaient été récupérés.

Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger par les sociétés sœurs pour l'utilisation des créations du répertoire de la SABAM est également en diminution (- 35,7 %).

Le **droit de suite** est une rémunération dont bénéficie l'auteur d'une œuvre originale à l'occasion des reventes de son œuvre par l'intermédiaire d'un professionnel du marché de l'art : vente aux enchères, vente en galerie, par un antiquaire, etc.

Sont concernées les œuvres graphiques ou plastiques telles que les tableaux, les collages, les peintures, les dessins, les gravures,

les estampes, les lithographies, les sculptures, les tapisseries, les céramiques, les verreries et les photographies.

### **Les perceptions 2009 en baisse de 28%**

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2009 ont connu une nette diminution (- 27,9 %).

Cette diminution est due surtout à un mauvais premier semestre 2009 du marché de l'art. Le redressement du marché a commencé à se dessiner dans le courant du quatrième trimestre 2009, mais les pertes importantes du début de l'année n'ont pas pu être compensées.

Les droits de suite en provenance de l'étranger, transmis par nos sociétés sœurs, s'élèvent à 68.392 € en 2009, contre 60.648 € en 2008. Notons que le montant de l'année 2008 était comptabilisé sous une autre rubrique comptable.

### **Les perspectives pour 2010**

Pour l'année 2010, nous pouvons nous attendre à une progression du chiffre d'affaires en tenant compte des nouveaux contrats en droits de reproduction et de la reprise du marché de l'art qui a débuté au quatrième trimestre 2009.

## Littérature : +169% (+60.000 €)

Les droits de reproduction découlent de l'utilisation des œuvres littéraires sur un support graphique (papier) ou électronique (Internet). Les droits d'édition concernent les ventes réalisées par les éditeurs littéraires.

Le fait marquant de l'année 2009 est l'adhésion de la succession d'André Van Lysebeth à la SABAM en septembre.

### Les perceptions 2009 en hausse de 169%

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2009 sont en hausse de 169% par rapport à l'année 2008.

Cette augmentation importante est surtout due au règlement des arriérés d'un dossier de droits d'édition.

Les droits de reproduction et les droits d'édition peuvent varier fortement d'une année à l'autre et ceci en fonction des résultats des ventes réalisées par les éditeurs et des créations publiées par les auteurs que nous représentons.

## Licences légales

### 1. Reprographie (+46% ou +920.000 €)

À certaines conditions, il est permis de photocopier de courts fragments, voire des œuvres protégées complètes. En échange de cette autorisation de copier, les auteurs et les éditeurs ont droit à une rémunération. Ces droits sont appelés les **droits de reprographie** et ils sont perçus en Belgique par la société de gestion Reprobel, dont la SABAM est administrateur.

### Faits marquants

Décembre : Pour la première fois depuis que Reprobel perçoit les droits de reprographie, les perceptions diminuent de 5,5% en raison d'une baisse des ventes des appareils de copie consécutive à la crise financière. Ceci aura un impact sur les perceptions futures.

### Les perceptions en 2009

L'augmentation des droits de reprographie en 2009, que la SABAM a perçus auprès de Reprobel, est presque totalement imputable à la récupération de droits des années précédentes, lesquels n'avaient pas pu être répartis plus tôt par les Collèges de Reprobel.

## Les prévisions pour 2010

Reprobel s'attend à une poursuite de la diminution de ses recettes étant donné que l'industrie prévoit encore en 2010 un recul des ventes des appareils de copie à la suite de la crise économique. Si toutefois les pouvoirs publics prenaient enfin les arrêtés d'exécution nécessaires avant l'été 2010, Reprobel pourrait alors percevoir des droits sur les impressions et sur les imprimantes grâce auxquelles des œuvres protégées peuvent être copiées, ce qui générerait de nouvelles recettes.

En ce qui concerne la part de la SABAM dans les droits de reprographie 2010, il n'y aura pas, comme en 2009, de mouvement de récupération de droits des années précédentes n'ayant pas encore pu être répartis. Le niveau de 2008 devrait néanmoins être atteint.

## 2. Copie privée (+67% ou +2,5 millions €)

Dans le cercle de famille, il est permis de copier des œuvres sonores et audiovisuelles pour un usage privé. En contrepartie de cette autorisation, les auteurs, les artistes-interprètes et les producteurs ont droit à une rémunération. Ces droits sont appelés les droits de copie privée et sont perçus en Belgique par la société de gestion Auvibel, dont la SABAM est administrateur.

## Faits marquants

### Décembre :

- La baisse des recettes de la copie privée se poursuit en 2009. Fin décembre, le compteur se situait à 15% de recettes en moins en raison de la poursuite du recul des ventes de CD et DVD vierges.
- Un nouvel arrêté royal énumère les appareils et supports soumis à une retenue ainsi que des nouveaux tarifs. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2010. Désormais, il faudra également payer une rémunération à l'achat notamment de lecteurs MP3, iPods, disques durs externes, cartes mémoire, décodeurs et graveurs CD/DVD.

## Les perceptions en 2009

La part globale de la SABAM dans les droits de copie privée a augmenté de 67% par rapport à 2008. Cette augmentation est imputable à un mouvement de récupération qui avait été entamé, au cours des dernières années, au sein des Collèges d'Auvibel. Le Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel a réparti en 2009 le montant total relatif à 2007. Le Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore, lui, est entre-temps en vitesse de croisière et a réparti les droits de 2008.

### Les prévisions pour 2010

À dater du 1er février 2010, une rémunération de copie privée devra dorénavant aussi être payée à Auvibel à l'achat notamment de lecteurs MP3, iPods, disques durs externes, cartes mémoire, téléphones avec fonction MP3 ou MP4, décodeurs et graveurs CD/DVD. Bien que les recettes doivent enfin se remettre à augmenter progressivement, Auvibel s'attend néanmoins encore à une diminution des recettes pour les mois de janvier et février 2010. Vu que les tarifs pour les CD et DVD vierges ont été abaissés à partir du 1<sup>er</sup> février 2010, les producteurs ont en effet attendu avant de mettre sur le marché de nouveaux stocks. De surcroît, il faudra encore attendre jusqu'à mars 2010 au plus tôt pour voir arriver les recettes des nouveaux produits.

### 3. Droit de prêt public (-39% ou -250.000 €)

Les bibliothèques et médiathèques publiques peuvent prêter des livres, partitions, supports sonores et audiovisuels à certaines conditions. En contrepartie de cette autorisation, les auteurs, les éditeurs, les artistes-interprètes et les producteurs ont droit à une rémunération. Cette rémunération, aussi appelée droit de prêt public, est perçue en Belgique par Repobel.

### Les perceptions en 2009

Le montant perçu par la SABAM était supérieur en 2008 car il s'agissait alors des droits des années 2004 et 2005 comptabilisées ensemble, alors que le montant de 2009 concerne les rémunérations pour la seule année 2006.

### Les prévisions pour 2010

La SABAM attend en 2010 une perception de droit de prêt similaire à celle de 2009, étant donné que les rémunérations qui seront réparties cette année-là par Repobel et Auvibel concerneront l'année 2007 et auront été perçues sur la base des mêmes tarifs, qui s'élèvent à 1 € par an par emprunteur majeur et à 0,50 € par an par emprunteur mineur.

Aussi longtemps que les pouvoirs publics ne seront pas disposés à mettre en œuvre une augmentation substantielle des tarifs, la SABAM ne pourra pas rémunérer suffisamment les auteurs et les éditeurs des œuvres prêtées.

## Les médias (+5% ou +1,9 millions €)

Il s'agit des perceptions auprès des radiodiffuseurs et télédiffuseurs, des distributeurs de programmes et du contenu.

### Faits marquants

- **Mai** : Lancement du programme télévisé 'Acht'.
- **Juillet** : Le programme télévisé 'Anne' du radiodiffuseur VMMA est distribué via Belgacom.
- **Octobre** : Lancement des programmes de télévision 'VTM Kzoom' et 'VTM Kzoom +'.

### Les perceptions médias 2009 : +5% grâce aux télévisions régionales et aux diffuseurs payants

Le résultat de 2009 affiche une augmentation de 5% par rapport à 2008.

L'augmentation importante des droits pour la catégorie télévisions régionales et public à cible (+170% par rapport à 2008) trouve son origine dans le fait qu'en 2009, un accord a été signé avec MTV

Networks, lequel a permis de clôturer l'année 2008 et de facturer des avances pour l'année 2009.

Les diffuseurs payants ont également connu une hausse considérable (+61% par rapport à 2008), et ce principalement grâce à l'exploitation de Telenet, dans le cadre de son offre télévisée digitale qui a fortement progressé en 2009.

Malgré le lancement de nouvelles chaînes, une baisse de 8% par rapport à 2008 est à relever pour ce qui est des droits collectés auprès des diffuseurs nationaux privés. Cette baisse est majoritairement due à la crise économique (baisse des revenus publicitaires), particulièrement significative en 2009.

Le montant des droits collectés pour le câble auprès des chaînes de télévision étrangères a diminué de 16,6% par rapport à 2008.

### Les perspectives pour 2010

- L'exploitation des archives de la RTBF par la société SONUMA.
- La perception faite par le biais d'UNISONO pour la sonorisation de sites web.
- Une procédure intentée par Telenet à l'encontre de l'Agicoa et, par la suite, à l'encontre de toutes les sociétés de gestion collective.

## Les perceptions 'en ligne' (+30,1% ou +300.000 €)

Pour ce qui concerne les perceptions pour l'usage du répertoire en ligne, l'augmentation de 30,1% par rapport à 2008 a pu être réalisée en grande partie grâce aux droits collectés auprès du site de téléchargement iTunes pour les ventes en Belgique en 2008, ventes qui se sont révélées plus importantes que prévu initialement.

Notons également que de nouveaux acteurs sur le marché ont pu faire progresser les perceptions liées aux radios en ligne, notamment Radionomy, qui propose une plate-forme permettant à tout un chacun de créer sa webradio.

### Les perspectives pour 2010

- Des procédures en cours intentées par la SABAM à l'encontre de YouTube et Netlog.
- L'impact très négatif de la fragmentation du répertoire pour les perceptions on-line.

## Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (-24% ou -24,3 millions €) – central licensing inclus

Les **droits des producteurs phonographiques et vidéographiques** constituent le droit exclusif de l'auteur, représenté par la SABAM, d'interdire ou d'autoriser la fixation matérielle de son œuvre sur l'ensemble des supports, excepté sur papier.

Quelques exemples : la reproduction sur CD, DVD, disque dur par des sociétés de disques, des maisons de production de films, des fournisseurs de musique d'ambiance et des DJ.

### Faits marquants

Le téléchargement illégal est florissant.

### Les perceptions en 2009 : recul des droits mécaniques (-24%)

Les ventes de CD en Belgique continuent à diminuer. À une exception près (musique d'ambiance), tous les fronts au sein des droits mécaniques sont touchés par une baisse marquée. Exprimés en chiffres, les droits phonographiques et vidéographiques diminuent de façon générale, en trois ans de temps, de plus d'un tiers (33%).

Les ventes de CD belges des producteurs majors en 2009 reculent en moyenne de 16% par rapport à 2008 et connaissent de ce fait un niveau historiquement bas. Bien entendu, le coupable est ici le téléchargement illégal, combiné à la crise économique.

L'autoproduction de disques et le marché de la vidéo renforcent cette tendance à la baisse avec des pertes, exprimées en pourcentage, de respectivement 25% et 47,3%.

### **Central licensing : la chute s'intensifie**

- Marché belge : -16% (-1,4 millions €)
- Marché étranger : -25% (-21,3 millions €)

Le *Central licensing* comprend, d'une part, les montants transmis par les sociétés centralisatrices pour l'exploitation en Belgique (CL – marché belge) et, d'autre part, les montants perçus par la SABAM dans le cadre des contrats de centralisation qu'elle gère elle-même, pour l'exploitation en dehors de son territoire (CL Universal et Wagram).

### **Faits marquants :**

Baisse continue du chiffre d'affaires et ce, pour tous les pays. Les ventes de disques au Royaume-Uni et en Allemagne sont les plus

durement touchées. En quatre années de temps, ces marchés se sont réduits de plus de 35%. Les pays dans lesquels les pertes furent les moins prononcées en 2009 sont l'Autriche, la Suisse, la Finlande et l'Irlande.

## **Théâtre (+8% ou +254.000 €)**

Dans cette rubrique sont rassemblées les perceptions qui ont un rapport avec les exécutions vivantes du répertoire SABAM. S'y retrouvent les représentations théâtrales dans le sens le plus large du terme (théâtre, comédie musicale, opéra et opérette, danse, spectacles de comiques solos et d'humoristes).

### **Faits marquants 2009**

En novembre, le contrat-cadre avec l'asbl FORMAAT a été signé. FORMAAT est l'organisation représentant la plupart des maisons de jeunes en Flandres. Dans l'accord furent proposés à la fois une procédure efficace et un tarif adapté au format des maisons de jeunes.

### **Les perceptions en 2009**

Grâce à une bonne collaboration avec les producteurs de théâtre,

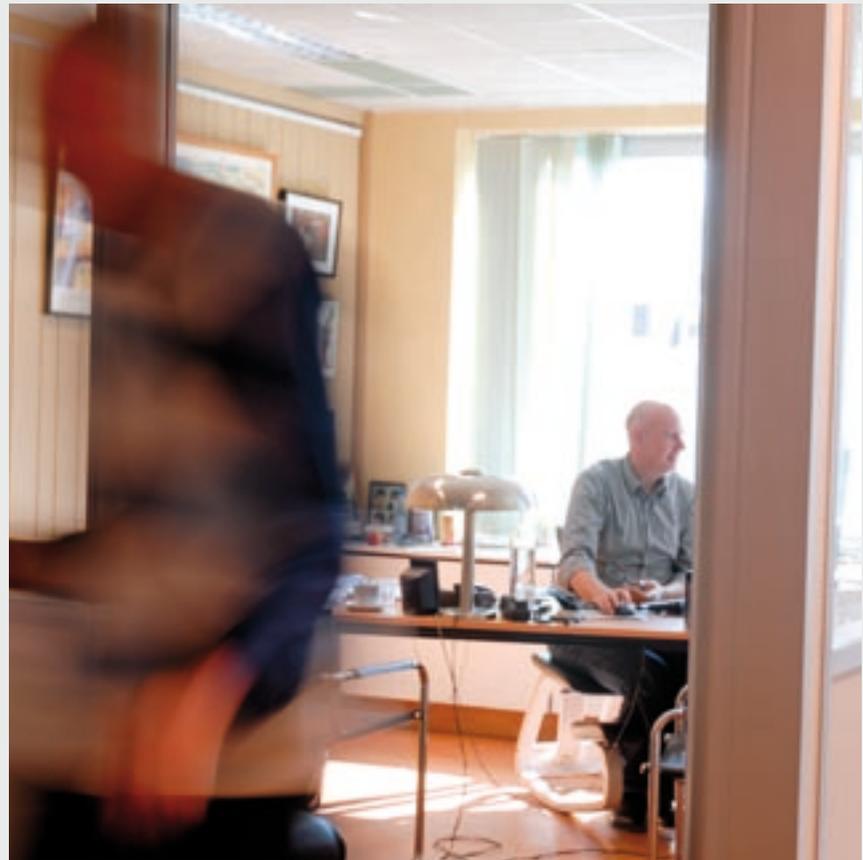
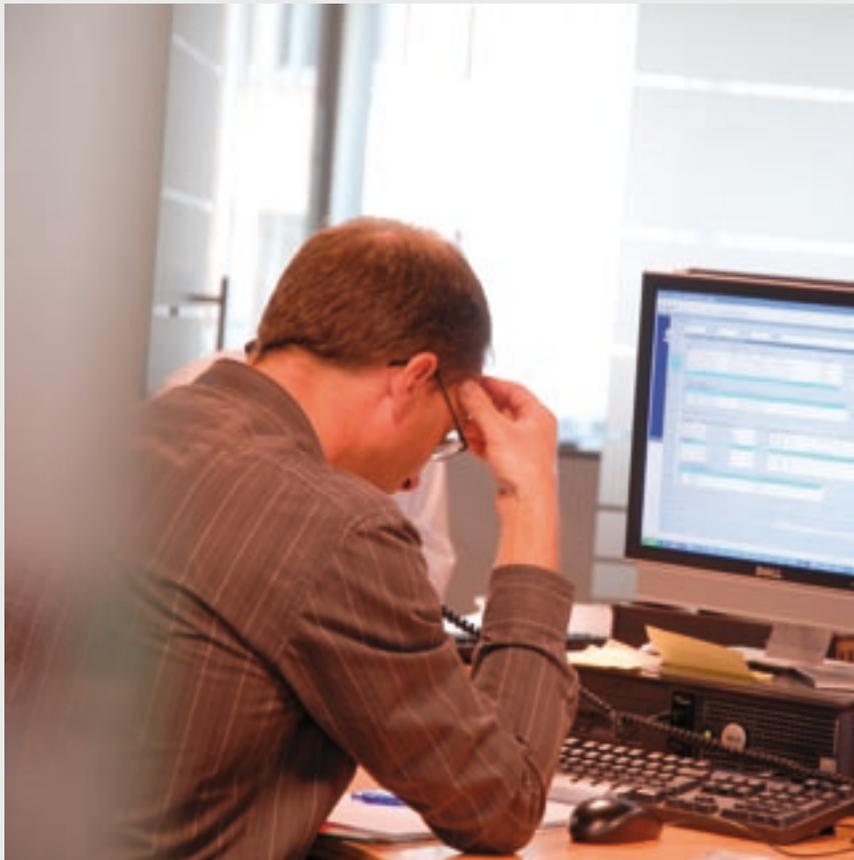
les perceptions théâtre sont très stables ces dernières années. Les perceptions directes en France se font toujours sans problème, avec chaque année une augmentation du chiffre d'affaires de 10 à 15%.

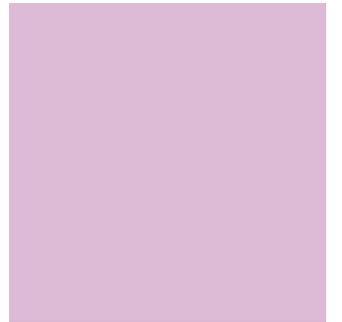
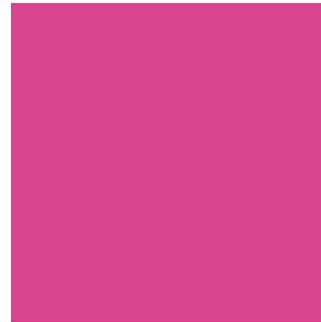
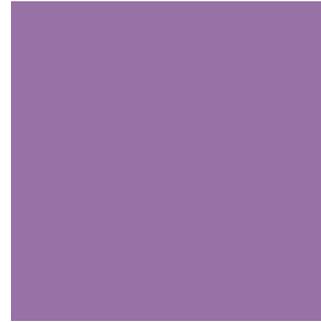
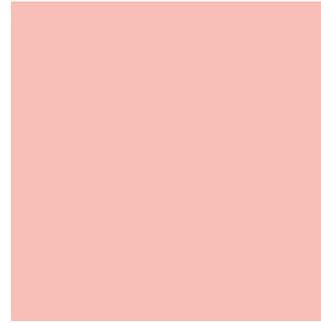
Le budget étranger reste un budget modeste. Ainsi, une seule perception plus importante pour une comédie musicale aux Pays-Bas a un impact relativement significatif sur les résultats.

(en €)	(1) 31/12/2009	(2) 31/12/2008	(3) 31/12/2007	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>DROITS D'AUTEUR</b>	<b>197.434.128</b>	<b>217.940.029</b>	<b>231.036.074</b>	<b>-20.505.900</b>	<b>-9,4%</b>
<b>Média</b>	<b>39.011.023</b>	<b>37.138.387</b>	<b>35.408.087</b>	<b>1.872.636</b>	<b>5,0%</b>
Diffuseurs publics	13.915.091	13.649.833	13.183.308	265.258	1,9%
Radios particulières	2.237.477	2.228.823	2.486.074	8.654	0,4%
Diffuseurs nationaux privés	7.460.607	8.110.342	7.362.622	-649.735	-8,0%
Télévisions régionales et à public à cible	2.002.911	743.337	1.374.613	1.259.574	169,4%
Diffuseurs payants	3.396.512	2.113.831	1.909.266	1.282.680	60,7%
Câble ou satellite	9.168.502	9.292.989	8.026.581	-124.487	-1,3%
Câble - programmes TV étrangers	820.732	984.550	1.051.139	-163.818	-16,6%
Câble - programmes radiosonores étrangers	9.191	14.682	14.483	-5.491	-37,4%

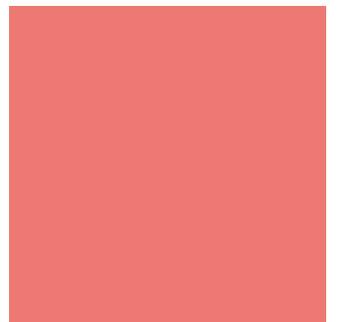
<b>Droits d'exécution de la musique</b>	<b>53.450.827</b>	<b>54.517.128</b>	<b>51.669.189</b>	<b>-1.066.301</b>	<b>-2,0%</b>
Musique légère mécanique	40.777.595	40.298.451	38.423.246	479.144	1,2%
Musique légère vivante	10.276.494	11.219.571	10.286.090	-943.077	-8,4%
Musique sérieuse	1.126.902	1.361.907	1.417.943	-235.005	-17,3%
Musique de film	1.269.835	1.637.198	1.541.910	-367.363	-22,4%
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>77.140.732</b>	<b>101.467.592</b>	<b>115.113.573</b>	<b>-24.326.860</b>	<b>-24,0%</b>
Perceptions occasionnelles	1.360.119	1.801.263	2.063.057	-441.144	-24,5%
Perceptions contractuelles	2.529.639	2.854.499	3.285.145	-324.860	-11,4%
Central Licensing - marché belge	7.219.851	8.590.880	9.851.513	-1.371.029	-16,0%
Central Licensing - autres territoires	63.424.824	84.766.956	96.291.241	-21.342.132	-25,2%
Musique d'ambiance	1.541.477	1.427.852	1.805.181	113.625	8,0%
Droits vidéographiques	962.809	1.825.244	1.685.019	-862.436	-47,3%
Cellule de contrôle	98.449	197.273	129.345	-98.824	-50,1%
Divers	3.564	3.624	3.073	-60	-1,7%
<b>Théâtre</b>	<b>3.462.687</b>	<b>3.208.324</b>	<b>3.036.336</b>	<b>254.364</b>	<b>7,9%</b>
Théâtre (Belgique)	2.973.150	2.856.810	2.735.788	116.340	4,1%
Théâtre (Etranger)	489.537	351.513	300.548	138.023	39,3%
<b>Perceptions « en ligne »</b>	<b>1.370.036</b>	<b>1.053.099</b>	<b>1.446.397</b>	<b>316.937</b>	<b>30,1%</b>
BOSS	1.171.287	920.746	1.347.424	250.542	27,2%
En ligne + satellite	198.749	132.354	98.973	66.395	50,2%

<b>Reprographie</b>	<b>2.905.971</b>	<b>1.985.560</b>	<b>1.687.563</b>	<b>920.412</b>	<b>46,4%</b>
<b>Copie privée</b>	<b>6.174.077</b>	<b>3.692.037</b>	<b>10.402.696</b>	<b>2.482.040</b>	<b>67,2%</b>
<b>Droit de prêt public</b>	<b>382.567</b>	<b>630.473</b>		<b>-247.906</b>	<b>-39,3%</b>
<b>Littérature</b>	<b>95.759</b>	<b>35.558</b>	<b>31.241</b>	<b>60.201</b>	<b>169,3%</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>800.044</b>	<b>1.124.331</b>	<b>902.416</b>	<b>-324.287</b>	<b>-28,8%</b>
Droit de reproduction	376.942	537.815	407.633	-160.872	-29,9%
Droit de suite	423.101	586.516	494.783	-163.415	-27,9%
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>12.640.405</b>	<b>13.087.541</b>	<b>11.338.576</b>	<b>-447.136</b>	<b>-3,4%</b>
Œuvres théâtrales	60.633	149.339	42.386	-88.705	-59,4%
Œuvres audiovisuelles		305.523	131.900	-305.523	-100,0%
Câble - droits d'exécution	2.435.951	1.640.400	1.558.190	795.551	48,5%
Arts visuels	123.125	193.704	180.973	-70.580	-36,4%
Autres réseaux	89.100	134.610	182.729	-45.511	-33,8%
Droit de suite	68.392			68.392	-
Droits de reproduction mécanique	3.874.608	3.964.345	4.026.088	-89.737	-2,3%
Droits d'exécution (Film + musique)	5.988.596	6.699.621	5.216.310	-711.024	-10,6%





LES  
REPARTITIONS



# 7. Les répartitions

## Introduction

Les montants présentés ci-après correspondent aux droits qui, lors du processus de répartition, ont pu être attribués à des ayants droit clairement identifiés. En d'autres termes, il s'agit de droits relatifs à des œuvres reconnues dans notre base de données et totalement documentées, de sorte que les opérations de répartition entre les différents ayants droit puissent se faire selon les termes qu'ils ont eux-mêmes définis.

S'il s'agit donc de l'ensemble des montants que le département «Attributions» a transféré au Service Financier, ils ne correspondent par pour autant à la somme des paiements. En effet, pour des raisons indépendantes de la documentation des œuvres, il peut arriver qu'un ayant droit soit lui-même en suspens et ce pour diverses raisons telles que le manque de certaines coordonnées (numéro de compte, par exemple) ou une situation particulière (affiliation en cours, faillite, succession en cours, etc.). Dans ce cas, les montants identifiés sont

repris dans notre Comptabilité-Membre sur les 'comptes courants individuels' des ayants droit concernés. Cela signifie donc que les sommes sont réservées et mises en suspens jusqu'à résolution du problème.

En 2009, la SABAM a mis en répartition 165,1 millions € entre ses membres, dont 163,7 millions € ont été payés. La différence de 1,4 million € est en attente de paiement pour des raisons fiscales, juridiques ou administratives.

	2009	Diff.	2008	Diff.	2007
Droits d'exécution Belgique	63.554.973	1,34%	62.713.302	-9%	68.981.889
Droits de reproduction mécanique Belgique	11.035.861	-13%	12.662.616	-16%	15.098.123
Droits de Copie Privée Musique et Texte & Image	6.055.254	-36%	9.533.209	1960%	462.749
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	5.472.990	12%	4.890.191	3%	4.725.740
Droits mécaniques en provenance de l'étranger	3.853.376	-40%	6.377.788	68%	3.785.178
Droits Arts de la Scène	3.007.581	20%	2.497.993	3%	2.429.563
Droits de Reprographie	1.377.454	21%	1.136.121	7%	1.057.432
Droits de reproduction Online	987.707	113%	462.935	-40%	767.034
Droits Arts visuels	1.033.606	-27%	1.419.210	16%	1.224.555
Droits Littéraires	26.488	-24%	34.631	41%	24.598
	<b>96.405.289</b>		<b>101.727.996</b>		<b>98.556.860</b>
Central licensing + divers	68.684.350		95.030.885		69.325.479
	<b>165.089.639</b>	-16%	<b>196.758.881</b>	+17%	<b>167.882.339</b>

La répartition des droits est en baisse de 16% par rapport à 2008 à cause des droits mécaniques. En effet, cette baisse de 16% aurait été ramenée à 7,3% sans les droits mécaniques du *central licensing étranger* (UNIVERSAL) qui représente plus de 75% de la diminution. Cette baisse de 7,3% est principalement attribuable à la copie privée, aux droits phonographiques belges ainsi qu'aux montants attribués aux sociétés étrangères (droits mécaniques).

### **Répartition des Droits d'exécution – Belgique**

Cette répartition regroupe l'ensemble des droits Média (Musique, Musique de film et Texte & Image en TV et Radio), Cinéma, Concerts (musiques sérieuse et légère) et Appareils Mécaniques (soirées, etc.).

Si, à l'instar des perceptions, certaines rubriques sont en recul, elles restent jusqu'ici compensées par des hausses dans les autres catégories. Le total des montants mis en répartition connaît une légère hausse par rapport à 2008.

### **Répartition des Droits de reproduction mécanique – Belgique**

Alors que le rapport annuel présenté l'année dernière faisait déjà état d'une baisse record des montants perçus pour les droits de reproduction mécanique, la tendance semble loin de s'inverser dans

un marché de la musique en crise constante. A la suite de cette baisse drastique des droits perçus, les impacts se font naturellement ressentir sur les répartitions qui subissent une chute du même ordre.

### **Répartition des Droits de Copie Privée (Musique, Musique de Film et Texte & Image)**

Avec une augmentation de près de 2.000% par rapport à l'année précédente, 2008 a constitué, grâce à la régularisation des perceptions de 2004 à 2007, une année record en termes de droits attribués.

Tout naturellement, 2009 a donc connu une baisse importante par rapport à l'année précédente. Il est toutefois à noter qu'un montant considérable (1.033.400 € pour les droits de 2004 à 2007) a pu être débloqué en 2008 au niveau de la musique de film.

A la suite de ces régularisations successives, il est probable que l'attribution des droits de copie privée atteigne dès 2010 sa vitesse de croisière et ne subisse donc pas de différence significative à moins d'une modification des mécanismes ou des niveaux de perception.

### **Répartition des Droits d'Exécution en provenance de l'étranger**

La répartition des droits d'exécution internationaux fait office de bon élève de la classe puisqu'une évolution positive est à noter dans

l'ensemble de ses rubriques (musique, musique de film & audiovisuel).

Alors que la musique de film avait effectué un bond spectaculaire en 2008 à la suite de la mise à disposition tardive des droits de BUMA 2007, elle confirme sa croissance (+11%) en 2009. Outre une tendance à la hausse pour les dernières années, cette belle évolution s'explique également par une augmentation des perceptions relatives aux œuvres de Jacques Brel (30<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition).

Les droits audiovisuels (textes et image) qui avaient connu un cru exceptionnel en 2007, ont encore progressé de 100.000 € par rapport à cette même année, soit 66% d'augmentation depuis 2008.

### **Répartition des Droits Mécaniques Internationaux**

La crise qui frappe de plein fouet le secteur des droits mécaniques se fait nettement sentir au niveau des droits en provenance de l'étranger (phono, droits mécaniques TV, radio & appareils mécaniques).

Toutefois, elle n'explique pas à elle seule la chute vertigineuse (-40%) enregistrée entre 2008 et 2009. En effet, le niveau particulièrement élevé des chiffres de 2008 (suite à la mise en répartition massive de droits arriérés et en suspens) constitue également un facteur influençant considérablement la diminution des montants répartis en 2009.

### **Répartition des Droits Arts de la Scène (théâtre, concerts et festivals)**

Il est frappant de noter que la belle évolution des droits répartis pour les Arts de la Scène en 2009 ne suit pas la tendance des perceptions, mais connaît une croissance nettement plus marquée. Ceci signifie donc que la « part répartissable » dans le budget alloué a été plus importante en 2009 que les années précédentes ; en d'autres termes, les montants en suspens (documentation incomplète ou non disponible) sont donc en net recul.

### **Répartition des Droits de Reprographie**

A la suite de l'évolution des perceptions dans ce sens, les droits répartis pour les auteurs augmentent de manière relativement constante (autour des 10%) depuis 2007.

La hausse importante (+21%) au sein de cette rubrique s'explique également par de fortes variations au niveau des droits versés aux éditeurs.

Il est à noter que dès 2010, un tout nouveau règlement de répartition est d'application pour les droits de reprographie.

## Online

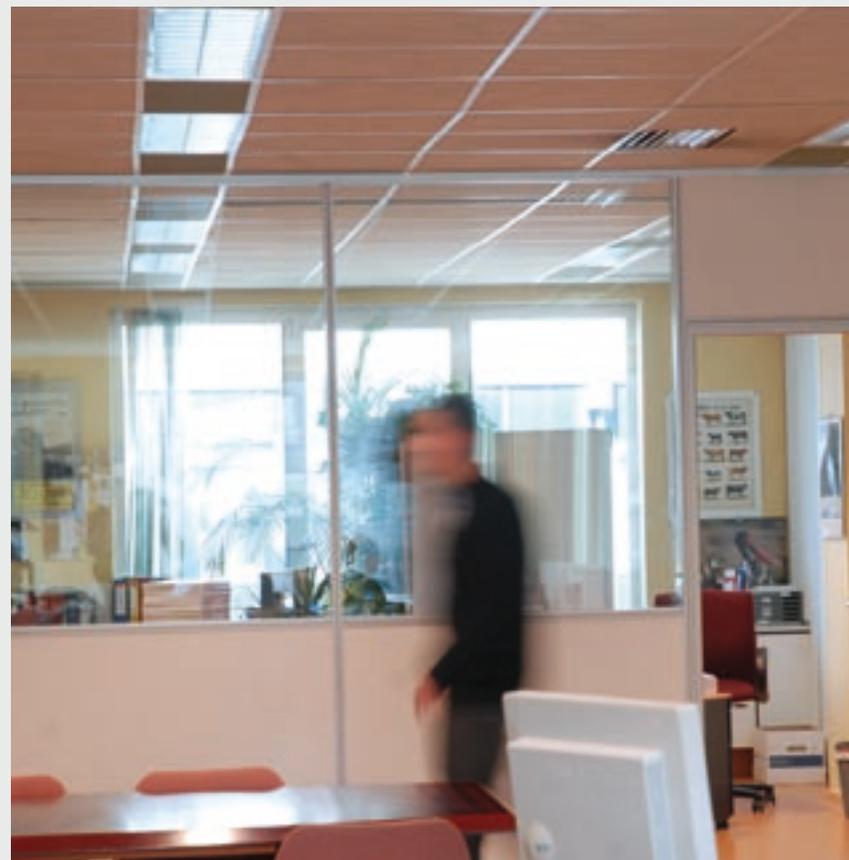
L'augmentation spectaculaire des droits répartis fait suite aux retards rencontrés en 2008 dans la livraison des Playlists d'I-Tunes. Les droits réservés alors à la suite de ce contretemps ont pu être répartis en 2009 et contribuent ainsi de manière significative au montant global attribué pour la rubrique.

## Arts Visuels

Suite au tassement important des perceptions, les répartitions Arts Visuels subissent, elles aussi, une chute de plus de 25% malgré l'évolution positive (4%) des droits collectifs (TV, Câble et Copie Privée) attribués.

## Littérature

Comme mentionné dans le chapitre consacré aux perceptions, il est utile de rappeler que les droits d'édition et de reproduction littéraires varient fortement d'une année à l'autre. Au niveau des répartitions, il est donc impossible d'esquisser une tendance quelconque puisque l'évolution des droits attribués ne peut se faire qu'à l'image de celle des perceptions.



**Situation des droits nets à répartir au 31 décembre  
(dettes envers les ayants droit) – article 45 du règlement  
général :**

	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	215.967.000	231.036.000	217.940.000	197.434.000
Solde droits nets à répartir <sup>(1)</sup>	186.483.000	201.573.000	186.970.000	166.529.000
Réparti durant l'exercice N <sup>(2)</sup>	46%	38%	42%	44%
N+1				
Déjà réparti	88%	89%	85%	
Solde à répartir	12%	11%	15%	
N+2				
Déjà réparti	93%	92%		
Solde à répartir	7%	8%		
N+3				
Déjà réparti	97%			
Solde à répartir	3%*			

1 Après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles

2 Après déduction du report des droits des trois dernières années (article 45 du règlement général)

\* Ce solde à répartir est attribué comme suit :

- les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit (article 45 du règlement général) ;
- les montants identifiés et non payés pour des raisons fiscales, juridiques ou administratives sont maintenus dans un compte distinct de la comptabilité.

Ce tableau présente l'évolution des répartitions des droits des quatre dernières années, dont le détail est communiqué chaque année dans le rapport financier du rapport annuel. Il est important de souligner qu'après deux ans suivant l'année de perception, plus de 90% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Nous constatons par exemple que 85% des droits nets 2008 ont été répartis durant les exercices 2008 et 2009, tandis qu'au 31 décembre 2009, 44% des droits nets 2009 ont déjà été répartis, laissant un solde à répartir de 102,6 millions € ou de 94,2 millions € après déduction du report des droits des trois dernières années (article 45 du règlement général).

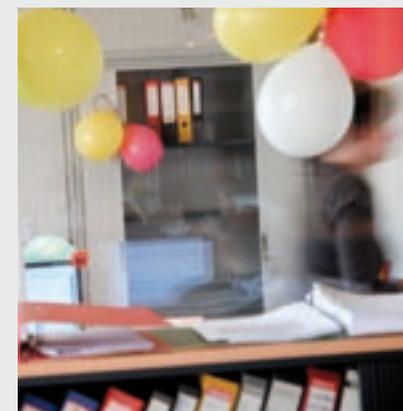
Ce solde de 94,2 millions est constitué pour 67% par les droits d'exécution musicale qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci par les émetteurs (médias).

10% concernent des droits impayés au 31 décembre 2009.

8% concernent des droits mécaniques répartis semestriellement (le 2<sup>e</sup> semestre 2008 et le 1<sup>er</sup> semestre 2009 sont répartis en 2009 tandis que le 2<sup>e</sup> semestre 2009 et le 1<sup>er</sup> semestre 2010 seront répartis en 2010).

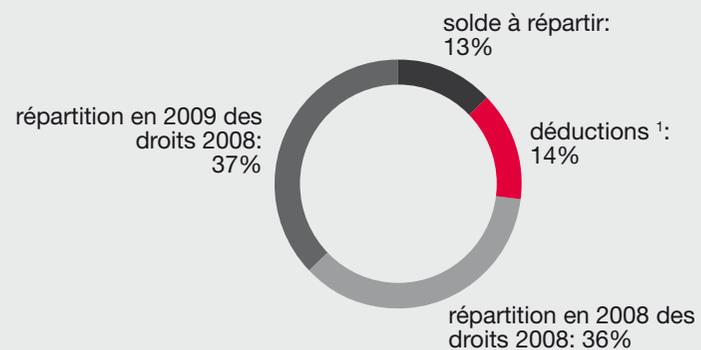
6% concernent les droits mécaniques du *central licensing* étranger (UNIVERSAL) perçu fin 2009.

Le solde concerne les autres droits à répartir tels que la copie privée et la reprographie.



## Répartition des droits 2008 par rapport au chiffre d'affaires 2008

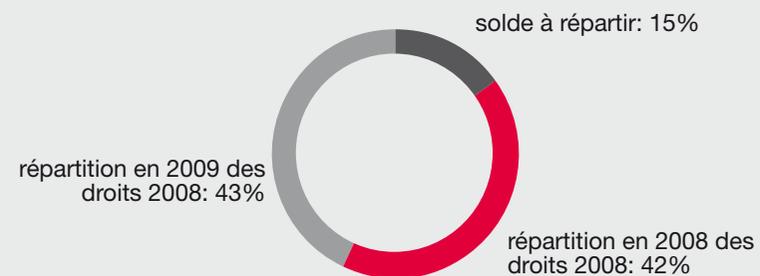
Chiffre d'affaires 2008 = 218 millions €



*1 Coûts nets et affectations à des fins sociales et culturelles*

## Répartition des droits nets 2008

Solde à répartir après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles en 2008 (14% du chiffre d'affaires brut) = 187 millions €

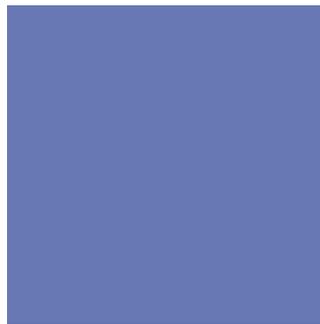
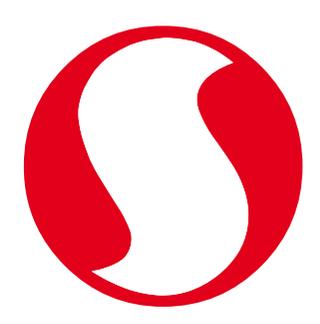
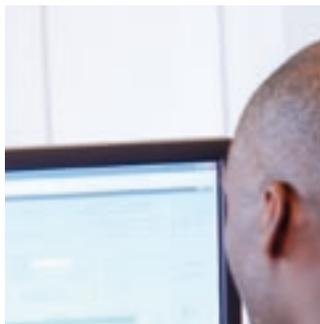
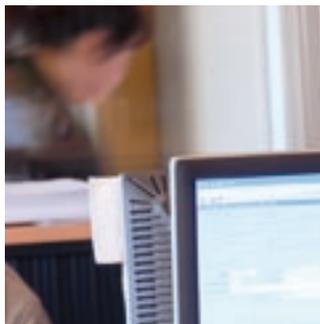


**42% + 43% = 85%**

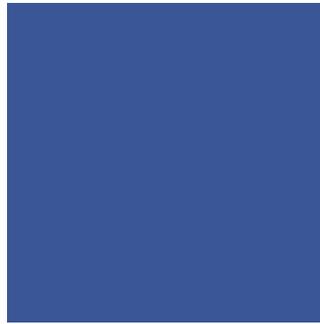
## Tableau récapitulatif de l'attribution des droits

Répartition des droits	2009	2008	2007
Ayants droit	63.393.000 €	69.085.000 €	63.848.000 €
Sociétés sœurs étrangères	101.696.000 €	127.674.000 €	104.035.000 €
<b>Sous-total</b>	<b>165.089.000 €</b>	<b>196.759.000 €</b>	<b>167.883.000 €</b>
Fonds social	4.839.000 €	4.995.000 €	6.028.000 €
Fonds culturel	527.000 €	622.000 €	475.000 €
<b>Total</b>	<b>170.455.000 €</b>	<b>202.376.000 €</b>	<b>174.386.000 €</b>

En plus des montants répartis aux ayants droit, la SABAM a payé en 2009 pratiquement 5 millions € de droits différés dans le cadre du fonds social, tandis qu'un budget de plus de 500.000 € a été utilisé à des fins culturelles. Au total, la SABAM a donc attribué 170,5 millions € en 2009.



L'ACTION  
CULTURELLE



# 8. L'action culturelle

## Événements organisés par la SABAM

La SABAM soutient la création et s'engage en faveur des auteurs. De tous les auteurs. C'est ainsi que la littérature et le documentaire se sont, en 2009, insérés dans le calendrier des incontournables de la SABAM, société pluridisciplinaire s'il en est.

Portées par la politique de transparence et d'ouverture décidée par le Management dans le cadre de la réorganisation de la Société, ces initiatives s'inscrivent dans une judicieuse combinaison d'événements et d'actions en faveur des associés.

Ainsi, le MERCREDI DU LIVRE rencontre mensuellement l'intérêt d'un public grandissant tandis que le documentaire est à l'honneur tous les deuxièmes mardi du mois, lors des MIDIS DU DOC. A ces deux événements s'ajoute encore le traditionnel CAFE DES AUTEURS. Celui-ci s'est, en 2009, professionnalisé en élargissant sa programmation. Désormais, un podium audiovisuel et/ou théâtre est prévu systématiquement, de trimestre en trimestre.

Pour la septième année consécutive, la SABAM a mis sur pied le SABAM AWARD FOR THE BEST HUMORISTIC PRESSPHOTO, en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB). Le jury, en 2009 sous la présidence de l'humoriste Laurence BIBOT, a décerné le SABAM PHOTO AWARD à Didier LEBRUN pour sa photo DEXIA, crise financière et bancaire. Le 2<sup>e</sup> prix est allé à Yves HERMAN pour sa photo Cinq sur cinq. Quant au 3<sup>e</sup> prix, il a été attribué à François LENOIR pour sa photo A table. Les photos sélectionnées dans le cadre de ce concours sont exposées dans la galerie du siège social de la SABAM, à Bruxelles. Mais ce n'est pas tout, cette distinction inédite en Belgique a trouvé, en 2009 encore, un prolongement intéressant à travers une exposition itinérante dans les Maisons de la Presse du pays.

## La SABAM sur le terrain

Il n'y a pas qu'en ses locaux que la SABAM mise sur la proximité avec ses auteurs. Nous retiendrons surtout une présence accrue des auteurs littéraires sur le site de la Foire du Livre où une vingtaine de séances de dédicaces ont été organisées. Mais trente trois groupes étaient également présents sur le stand de la SABAM lors des Francofolies de Spa en été. A ne pas oublier non plus la participation énergique de la SABAM au Gouden Klaproos.

## La SABAM encourage la création

En marge des événements que la SABAM organise pour ses auteurs, il y a ceux, nombreux, qu'elle soutient par le biais d'un sponsoring ou d'une remise de prix. L'objectif des actions de la SABAM en la matière est d'encourager les initiatives plurielles en devenant partenaire d'événements porteurs du répertoire belge, et de favoriser ainsi la promotion de ses auteurs.

Ces événements sont nombreux et variés, tant dans le secteur de la musique que dans celui de l'audiovisuel, du théâtre... : Ars Musica, Brussels Summer Festival, Anima, Docville, BIFFF, FIDEC, CeBeDeM,

Rock the City, Django à Liberchies, Fête de la Musique, ça balance pas mal à Liège...

## La SABAM sur la toile

En 2009, le site Internet de la SABAM a continué à répondre à une demande d'information précise et pointue. Il a cependant été repensé avec le souci d'une lecture simplifiée, plus accessible. Cette approche vise, en 2010, à proposer un site encore plus convivial avec une offre en anglais.

## La SABAM informe

La SABAM déploie également beaucoup d'énergie à informer ses publics cibles par le biais d'une communication spécialisée ou vulgarisante. C'est ainsi qu'une nouvelle brochure d'information générale a été conçue: **Etre DJ ? Plus si underground que ça !** A cette fin, plusieurs rencontres se sont faites à la SABAM avec les acteurs du milieu de la musique. Cette brochure rejoint les autres triptyques déjà réalisés : **Payer la SABAM ? Pour qui ? Pourquoi ?** ou encore **La reprographie**.

La SABAM exploite tous les supports de communication usités aujourd'hui. Par exemple, en 2009, dix newsletters ont été envoyées à plus de 16.000 associés joignables par voie électronique.

## La SABAM et la presse

La SABAM a fait l'objet d'une attention soutenue dans les médias en 2009. Plusieurs sujets liés au droit d'auteur ont fait l'actualité à différents moments de l'année mais on retiendra essentiellement les nombreux articles liés à la signature de l'accord multisectoriel – qualifié d'historique par certains observateurs – entre la SABAM et le monde de l'entreprise belge pour l'utilisation de la musique sur les lieux de travail. Le nouveau statut fiscal concernant les droits d'auteur et les droits voisins – dont la SABAM a été à l'évidence une des chevilles ouvrières – a fort logiquement lui aussi bénéficié d'une attention des médias.

## Quelques événements soutenus par CULTURE SABAM en 2009

11<sup>e</sup> Festival de la Chanson Wallonne

15<sup>de</sup> Editie Internationaal Kortfilmfestival Leuven

20<sup>e</sup> Anniversaire de DA CAPO

31<sup>ème</sup> Grand Prix de la Chanson

72<sup>e</sup> Grand Prix du Roi Albert

Advertentie Pocket Folk Dranouter

Alliance Mondiale du cinéma

ANIMA

ARRF (Association des réalisateurs et réalisatrices francophones)

ARS MUSICA

Arte Falco concert

Association des scénaristes et de l'audiovisuel

Belgium 2 points

Belgo Festival de Waterloo

Biennale de la chanson française

BIFFF

BIG BANG

BRF - Liedernacht

Brussels Film Festival

Brussels Summer Festival

Ça balance pas mal à Liège

Caravan Pass

CEBEDEM

Cercle Théâtre Wallon

Chantons Français !

Compilation nuits Botaniques

Concert Electro-belge

Concours circuit

D6bels

De Negen Hemels Van De Onderwereld

De Roma

De Verenigde Cultuurfabrieken

De Vlaamse SABAM-Vrienden

Djangos d'Or

Django à Liberchies

Docville

Ecoutez-voir !

Emergence

Eregalerij

Europees Muziekfestival voor de Jeugd

Fais-moi un conte

Festival Arlonais les Aralunaires

Festival du court métrage Bruxelles

Festival van de Lage Landen

Fête de la Musique

FIDEC

Fiess'tival

Filmfestival Gent

Föderkam

Forum des compositeurs – New Music

Franc'auteurs

Francofolies

Galm

Gaume Jazz Festival

Het Grote Ongeduld

Imagiscène

Internationale Koorwedstrijd van Vlaanderen-Maasmechelen

Jazz à Liège

Jazz at Home

Jazz à Verviers

Jazz Hoeilaart Internationale wedstrijd voor jonge jazzgroepen

Jazzmozaïek en Goe Vollek

Jazzpass.be Muziekcentrum Vlaanderen en Wallonië, Bruxelles  
musique

KVBKB

Media10/10

MIA's

MIDEM (Cannes)

Musicpublishers.be

Nationale Compositiewedstrijd Wendungen

Nekkanacht/Houden van

No songs no Fun

Octaves de la Musique

OPEN DOEK

PicNic Festival

Poppunt Muzikantendag

RITS Alumni Award

Rock the city

Stichting Lodewijk en Frans Mortelmans

Toone illustré

Turnhoutse Vrijdagen

UCB

Vlaams Open Brassband Kampioenschap

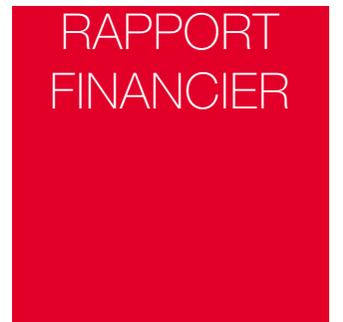
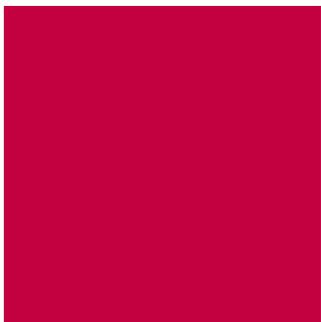
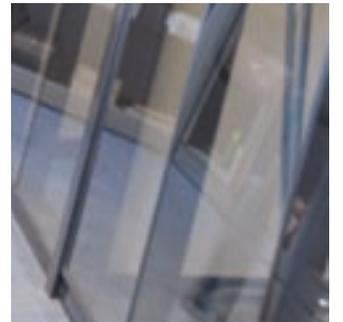
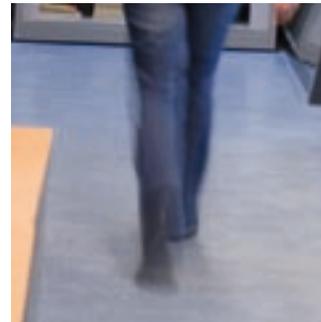
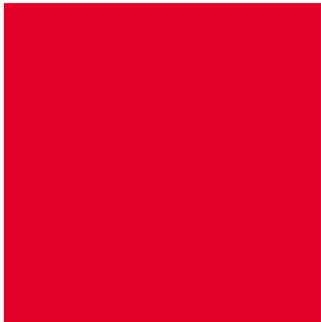
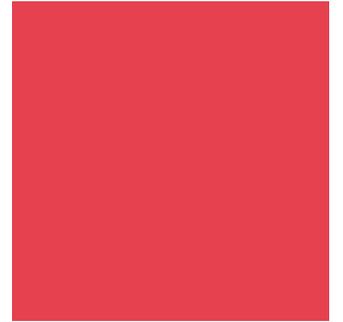
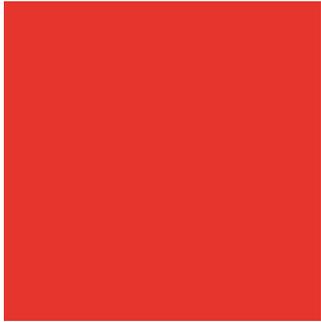
VLAMO SYMPHONIC WIND BAND op Certamen de Bandas de  
Musica Valencia

VLAPO

VzW R. Herberigs

Wally Gat Rock

Au total, un budget de plus de 525.000 € a été investi pour ces  
différentes activités.



# 9. Rapport financier

## 9.1. Comptes annuels SABAM

### Bilan SABAM (en €)

Actif au 31 décembre	2009	2008	Différence	%
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>11.559.317</b>	<b>10.101.199</b>	<b>1.458.118</b>	<b>14,4%</b>
I. Frais d'établissement	0	0	0	0,0%
II. Immobilisations incorporelles	3.918.434	2.884.750	1.033.684	35,8%
III. Immobilisations corporelles	7.499.505	7.075.071	424.434	6,0%
A. Terrains & constructions	3.531.749	3.604.877	-73.129	-2,0%
B. Installations, machines et outillage	2.318.170	1.480.163	838.007	56,6%
C. Mobilier et matériel roulant	1.649.586	1.990.030	-340.444	-17,1%
IV. Immobilisations financières	<b>141.379</b>	<b>141.379</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,0%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.729	6.729	0	0,0%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	22.250	22.250	0	0,0%
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>254.050.242</b>	<b>239.179.821</b>	<b>14.870.420</b>	<b>6,2%</b>
VII. Créances à un an au plus	32.650.451	26.210.026	6.440.425	24,6%
A. Créances commerciales	29.586.518	22.691.598	6.894.921	30,4%
B. Autres créances	3.063.932	3.518.428	-454.496	-12,9%
VIII. Placements de trésorerie	179.553.608	179.589.237	-35.629	0,0%
B. Autres placements	179.553.608	179.589.237	-35.629	0,0%
IX. Valeurs disponibles	38.237.203	29.453.363	8.783.840	29,8%
X. Comptes de régularisation	3.608.981	3.927.196	-318.215	-8,1%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>265.609.559</b>	<b>249.281.021</b>	<b>16.328.538</b>	<b>6,6%</b>

## Bilan SABAM (en €)

### Passif au 31 décembre

	2009	2008	Différence	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.450.497</b>	<b>3.049.731</b>	<b>-599.234</b>	<b>-19,6%</b>
I. Capital	1.340.312	1.294.247	46.066	3,6%
IV. Réserves	1.110.185	1.755.485	-645.300	-36,8%
A. Réserve légale	134.125	129.425	4.700	3,6%
D. Réserves disponibles	976.060	1.626.060	-650.000	-40,0%
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>14.082.002</b>	<b>10.901.373</b>	<b>3.180.629</b>	<b>29,2%</b>
VII. A. Provisions pour risques et charges	14.082.002	10.901.373	3.180.629	29,2%
1. Pensions & obligat. similaires	13.327.002	9.774.775	3.552.227	36,3%
4. Autres risques et charges	755.000	1.126.598	-371.598	-33,0%
<b>DETTES</b>	<b>249.077.060</b>	<b>235.329.917</b>	<b>13.747.143</b>	<b>5,8%</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	59.836.110	57.091.592	2.744.518	4,8%
D. Autres dettes	59.836.110	57.091.592	2.744.518	4,8%
IX. Dettes à un an au plus	175.186.812	177.689.134	-2.502.322	-1,4%
B1. Dettes financières			0	0,0%
C. Dettes commerciales	9.062.247	5.090.422	3.971.825	78,0%
1- Fournisseurs	9.062.247	5.090.422	3.971.825	78,0%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.300.993	4.025.780	-1.724.788	-42,8%
1- Impôts	262.042	1.913.871	-1.651.830	-86,3%
2- Rémunérations et lois sociales	2.038.951	2.111.909	-72.958	-3,5%
F. Autres dettes	163.823.572	168.572.931	-4.749.359	-2,8%
X. Comptes de régularisation	14.054.139	549.191	13.504.948	2459,1%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>265.609.559</b>	<b>249.281.021</b>	<b>16.328.538</b>	<b>6,6%</b>

## 9.2. Compte de résultats SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2009	2008	Différence	%
<i>I. Ventes et prestations</i>	201.231.468	221.984.605	-20.753.137	-9,35%
A. Chiffre d'affaires	197.434.128	217.940.029	-20.505.900	-9,41%
C. Production immobilisée	591.342	605.970	-14.628	-2,41%
D. Autres produits d'exploitation	3.205.998	3.438.606	-232.608	-6,76%
<i>II. Coût des ventes et prestations</i>	-43.006.251	-39.758.608	-3.247.643	8,17%
B. Services et biens divers	11.850.067	12.633.942	-783.875	-6,20%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	23.685.030	21.428.213	2.256.817	10,53%
D. Amortissements	2.975.023	2.311.117	663.907	28,73%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	270	378.145	-377.875	-99,93%
F. Provisions pour risques et charges	3.180.629	1.659.054	1.521.575	91,71%
G. Autres charges d'exploitation	1.315.231	1.348.137	-32.905	-2,44%
<i>III. Résultat d'exploitation</i>	158.225.217	182.225.997	-24.000.780	-13,17%
<i>IV. Produits financiers</i>	8.377.044	9.842.280	-1.465.235	-14,89%
B. Produits des actifs circulants	6.388.852	8.480.782	-2.091.930	-24,67%
C. Autres produits financiers	1.988.193	1.361.498	626.694	46,03%
<i>V. Charges financières</i>	3.278.577	-11.071.252	14.349.830	-129,61%
<i>VI. Résultat courant avant impôts</i>	169.880.839	180.997.024	-11.116.185	-6,14%
<i>VII. Produits exceptionnels</i>	4.609.027		4.609.027	---
<i>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</i>	174.489.866	180.997.024	-6.507.158	-3,60%
X. Impôts sur le résultat	0	0	0	0,00%
<i>XI. Résultat de l'exercice</i>	174.489.866	180.997.024	-6.507.158	-3,60%
<i>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</i>	174.489.866	180.997.024	-6.507.158	-3,60%

**RÉSULTAT À AFFECTER (€)**

Résultat à affecter	174.489.866	180.997.024	-6.507.158	-3,60%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	650.000		650.000	-100,00%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-4.700	-3.961	-739	-18,65%
3) aux autres réserves		-450.000	450.000	-100,00%
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	175.135.166	180.543.063	-5.407.897	-3,00%

**Tableau des flux financiers**

Droits bruts à répartir	175.135.166	180.543.063	-5.407.897	-3,00%
Affectation au Fonds social et culturel	-8.566.695	-7.595.702	-970.993	12,78%
Charges Fonds social et culturel	-359.148	4.023.090	-4.382.238	-108,93%
Reprise de réductions de valeur latentes	-2.987.768	7.134.941	-10.122.709	-141,88%
Reprise/dotation prépensions 2007-2009	3.307.408	2.864.733	442.675	15,45%
<b>Solde droits nets à répartir</b>	<b>166.528.963</b>	<b>186.970.125</b>	<b>-20.441.162</b>	<b>-10,93%</b>

## 9.3. Culture SABAM asbl

### Bilan Culture SABAM asbl (en €)

Actif au 31 decembre	2009	2008	Différence	%
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>140.864</b>	<b>393.007</b>	<b>-252.142</b>	<b>-64,16%</b>
VII. Créances à un an au plus	34.603	96.167	-61.565	-64,02%
Clients	4.953	432	4.521	0,00%
Facture à établir	0	67.048	-67.048	0,00%
Créances fiscales	29.650	28.687	963	3,36%
VIII. Placements de trésorerie	0	150.000	-150.000	-100,00%
Comptes à terme	0	150.000	-150.000	-100,00%
IX. Valeurs disponibles	18.162	51.311	-33.149	-64,60%
X. Comptes de régularisation	88.100	95.528	-7.429	-7,78%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>140.864</b>	<b>393.007</b>	<b>-252.142</b>	<b>-64,16%</b>

### Bilan Culture SABAM asbl (en €)

Passif au 31 dÉcembre	2009	2008	Différence	%
<b>DETTES</b>	<b>140.864</b>	<b>393.007</b>	<b>-252.142</b>	<b>-64,2%</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	<b>60.989</b>	<b>291.081</b>	<b>-230.092</b>	<b>-79,0%</b>
Fonds de promotion francophone	20.972	154.597	-133.625	-86,4%
Fonds de promotion néerlandophone	40.017	136.484	-96.467	-70,7%
IX. Dettes à un an au plus	79.802	64.530	15.272	23,7%
C. Dettes commerciales	79.802	44.111	35.692	80,9%
F. Autres dettes	0	20.420	-20.420	-100,0%
X. Comptes de régularisation	73	37.395	-37.322	-99,8%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>140.864</b>	<b>393.007</b>	<b>-252.142</b>	<b>-64,2%</b>

## Compte de résultats Culture SABAM asbl (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2009	2008	Différence	%
<i>I. Ventes et prestations</i>	322.054	265.336	56.717	21,4%
A. Chiffre d'affaires	0	0	0	0,0%
D. Autres produits d'exploitation	322.054	265.336	56.717	21,4%
<i>II. Coût des ventes et prestations</i>	-552.054	-657.385	105.331	-16,0%
Frais généraux d'administration	25.072	34.018	-8.945	-26,3%
Amortissements			0	
Autres charges d'exploitation	428	1.446	-1.018	-70,4%
Dépenses pour la promotion	526.554	621.921	-95.367	-15,3%
<b>Budget (musique légère, jazz, musique sérieuse)</b>	<b>400.989</b>	<b>508.872</b>	<b>-107.883</b>	<b>-21,2%</b>
Francophone	219.809	236.671	-16.862	-7,1%
Néerlandophone	181.180	272.202	-91.021	-33,4%
<b>Budget (autres disciplines)</b>	<b>125.565</b>	<b>113.049</b>	<b>12.516</b>	<b>11,1%</b>
Francophone	66.588	47.504	19.084	40,2%
Néerlandophone	58.977	65.545	-6.568	-10,0%
<i>III. Résultat d'exploitation</i>	-230.001	-392.049	162.048	-41,3%
<i>IV. Produits financiers</i>	240	9.043	-8.803	-97,3%
<i>V. Charges financières</i>	-251	-285	35	-12,1%
<i>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</i>	-230.011	-383.291	153.280	-40,0%
<i>X. Impôts sur le résultat</i>	-81	-1.417	1.336	-94,3%
<i>XI. Résultat de l'exercice</i>	-230.092	-384.708	154.615	-40,2%
<i>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</i>	-230.092	-384.708	154.615	-40,2%
<b>RÉSULTAT À AFFECTER (€)</b>				
Résultat à affecter	-230.092	-384.708	154.616	-40,2%
Prélèvements sur fonds de promotion				
Francophone	-133.625	-165.568	31.943	-19,3%
Néerlandophone	-96.467	-219.140	122.672,87	-56,0%

## 9.4. Les droits différés : fonds social et CES de la SABAM asbl (en €)

<b>Situation du Fonds social au 31/12/2008 :</b>				
CES de la SABAM asbl :			5.000	
Fonds social :			56.772.973	
				56.777.973
<b>1) CES asbl (mandat de la SABAM)</b>				
Résultat :				-4.538
Recettes				
Retenues article 49 des statuts	3.465.764			
Produits financiers	89	3.465.853		
Charges				
Services sociaux (versements ancien règlement)	-3.374.994			
Frais généraux	-94.930			
<b>Frais financiers</b>	<b>-454</b>			
<b>Précompte mobilier</b>	<b>-13</b>	<b>-3.470.391</b>		
<b>2) Fonds social de la SABAM</b>				
Résultat :				2.979.148
Recettes				
Produits financiers				
Intérêts et dividendes	1.613.588			
Plus-values réalisées	539.006			
Consolidation CES - produits financiers	-89	2.152.505		
Charges				
Services sociaux (versements nouveau règlement)	-1.463.713			
Réduction de valeur actuarielle	-155.325			
Moins-values réalisées sur obligations	-106.622			

Frais bancaires	-40.051			
Précompte mobilier	-34.156			
<b>Consolidation CES - précompte mobilier</b>	<b>13</b>			
<b>Consolidation CES - frais financiers</b>	<b>454</b>	<b>-1.799.400</b>		
			353.105	
Supplément retenues articles 49			2.626.043	
Situation du Fonds social au 31/12/2009				<b>59.752.583</b>
		<b>CES</b>		<b>461</b>
		<b>FONDS SOCIAL</b>		<b>59.752.122</b>

Ce tableau démontre que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2009 ont augmenté de 2.974.610 € en 2009, soit une hausse de 5,24%.

Les fonds disponibles au 31 décembre 2009 au titre de droits d'auteur différés s'élèvent à pratiquement 60 millions €.

### **CES de la SABAM asbl**

En 2009, la CES s'est limitée à payer les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont un rapport avec la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM uniquement les moyens qui sont nécessaires pour remplir les obligations sociales.

Le nombre total de bénéficiaires tombant encore sous l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué de baisser en 2009, passant de 919 à 881 (569 associés ordinaires et 312 époux survivants).

Les dépenses liées à la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 3.374.994 € en 2009, alors qu'elles se chiffraient encore à 3.509.512 € en 2008, soit un repli de 3,83%.

## FONDS SOCIAL DE LA SABAM : résultats positifs (19.300 membres concernés)

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont été prévus par le Règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007) sont payés depuis 2009 directement par la SABAM.

En 2009, 306 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement, alors qu'en 2008, le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 287. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés prématurément et de candidats-bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

En tout, un montant de 1.463.713 € a été réparti en 2009 aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, alors que le total des versements s'élevait en 2008 à 1.485.858 €, soit un recul de 1,49%.

Presque tout le monde a reçu les droits d'auteur différés sous la forme d'un capital.

Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme de rentes mensuelles.

Le total des rentes mensuelles s'élevait à 4.599 € en 2009, soit à 0,31% du total des droits d'auteur différés.

Les produits financiers ont progressé de plus de 10% en 2009 pour atteindre 2,1 millions € ou 1,8 million € après déduction des charges financières. Cette hausse est exclusivement attribuable aux plus-values générées lors des arbitrages réalisés dans le portefeuille obligataire.

L'exercice comptable du Fonds social se clôture par un résultat positif de pratiquement 3 millions €, qui a été ajouté aux réserves de droits, soit :

Situation du Fonds au 01/01/2009	56.773.000	
Situation CES de la SABAM asbl au 01/01/2009	+5.000	
		56.778.000
Attribution selon article 49 des statuts	6.092.000	
Paievements ancien règlement	-3.375.000	
Paievements nouveau règlement	-1.464.000	
Charges CES	-95.000	
Résultats financiers nets	-1.817.000	
Solde positif		+2.975.000
<b>Situation du Fonds social au 31/12/2009</b>		<b>59.753.000</b>

De surcroît, tout comme les années précédentes, les retenues à des fins sociales effectuées conformément à l'article 49 des statuts étaient largement suffisantes pour financer les dépenses sociales de la CES de la SABAM et du Fonds social de la SABAM, en vertu de quoi un excédent de 2.626.043 € a été ajouté au résultat du fonds social.

Le résultat total de 2009 du fonds social s'élève à 2.979.148 €.

## FONDS SOCIAL DE LA SABAM – ENCORE À RÉPARTIR

Les moyens dont dispose le Fonds social au 31 décembre 2009 sont de 59.752.583 €, montant qui peut être ventilé comme suit :

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	19.247.790
Parts bénéficiaires inscrites dans les comptes individuels nouveau règlement	1.754.219
Réserves ancien règlement	38.750.574
	<b>59.752.583</b>

### Bilan CES de la SABAM asbl (en €)

<b>Actif au 31 décembre</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
Actifs circulants	461	5.000	-4.539	-90,78%
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0	0,00%
IX. Valeurs disponibles	461	5.000	-4.539	-90,78%
X. Comptes de régularisation	0	0	0	0,00%
<b>Total actif</b>	<b>461</b>	<b>5.000</b>	<b>-4.539</b>	<b>-90,78%</b>

### Bilan CES de la SABAM asbl (en €)

<b>Passif au 31 décembre</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
<b>DETTES</b>	<b>461</b>	5.000	-4.539	-90,78%
VIII. Dettes à plus d'un an	461	5.000	-4.539	-90,78%
D. Autres dettes	461	5.000	-4.539	-90,78%

## COMPTE DE RÉSULTATS CES de la SABAM asbl (€)

### Exercice clôturé au 31 décembre

	2009	2008	Différence	%
<i>I. Produits et charges d'exploitation (*)</i>	90.770	-273.301	364.071	-133,21%
A. Ventes et prestations	89	83	6	7,23%
G. Autres charges d'exploitation	94.930	112.012	-17.082	-15,25%
Résultat d'exploitation	-4.160	-385.230	381.070	-98,92%
<i>II. Produits financiers</i>	89	41.950	-41.861	-99,79%
Charges financières	-467	-6.764	6.297	-93,10%
Résultat courant	-4.538	-350.044	345.506	-98,70%
Résultat de l'exercice	-4.538	-350.044	345.506	-98,70%
(*) Prélèvements article 49 des statuts	3.465.764	4.722.069		
Services sociaux (versements)	-3.374.994	-4.995.370		
	<b>90.770</b>	<b>-273.301</b>		

## 9.5. Commentaires sur les comptes annuels

### BILAN

#### A. L'actif

##### Les actifs immobilisés (+14%).

Les **immobilisations incorporelles** présentent une augmentation de 36%. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés à cette rubrique, comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les **immobilisations corporelles** progressent de 6%, principalement à cause des travaux de rénovation du bâtiment.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 407.063 €, soit une hausse de 9% par rapport à 2008.

Les **immobilisations financières** n'ont connu aucune évolution en 2009 et concernent principalement la participation de la SABAM dans SOLEM (Society for the granting of European Music Licenses).

##### Les actifs circulants (+6%)

**Les créances à un an au plus (+25%)** : l'augmentation est principalement attribuable à la modification de la procédure de facturation des agences/filiales, dont la gestion de la facturation est, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, centralisée au sein du département comptable du siège. Précédemment, la facture était adressée au client après paiement des droits d'auteur par ce dernier et la gestion était assurée par notre réseau d'agences indépendantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, la facture est désormais envoyée au client avant le paiement des droits.

## LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE (en €)

	au 31/12/09	au 31/12/08	au 31/12/07	(1)-(2)	(4)/(2)
Comptes à terme SABAM	5.352.072	16.861.627	7.702.927	-11.509.555	-68,26%
Comptes à terme Fonds social		418.500	300.000	-418.500	-100,00%
Comptes à terme CULTURE SABAM		150.000	787.000	-150.000	-100,00%
Actions SABAM	15.712.385	10.978.680	16.044.118	4.733.705	43,12%
Actions Fonds social	7.158.247	4.924.828	6.941.821	2.233.419	45,35%
Fonds garantis SABAM	109.393.647	105.650.478	101.580.666	3.743.169	3,54%
Fonds garantis Fonds social	41.937.256	40.605.125	40.609.949	1.332.131	3,28%
<b>Total (1)</b>	<b>179.553.607</b>	<b>179.589.238</b>	<b>173.966.481</b>	<b>-35.631</b>	<b>-0,02%</b>
<b>2) Valeurs disponibles</b>					
SABAM	38.218.580	29.397.052	45.414.331	8.821.528	30,01%
CES de la SABAM asbl	461	4.999	459.125	-4.538	-90,78%
CULTURE SABAM asbl	18.162	51.311	1.683	-33.149	-64,60%
<b>Total (2)</b>	<b>38.237.203</b>	<b>29.453.362</b>	<b>45.875.139</b>	<b>8.783.841</b>	<b>29,82%</b>
<b>Total général bilan</b>	<b>217.790.810</b>	<b>209.042.600</b>	<b>219.841.620</b>	<b>8.748.210</b>	<b>4,18%</b>

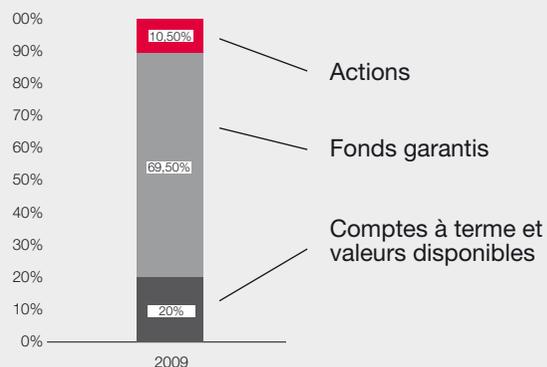
### La gestion des placements en 2009

Les actions et les fonds garantis (obligations) acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière. Les autres placements (comptes à terme) sont gérés en direct par cette dernière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants appelés 'business accounts', apportant de meilleurs rendements comparables aux comptes à terme mais offrant une plus grande flexibilité.

L'augmentation des placements de trésorerie de 4,18% est directement liée à la reprise des réductions de valeur latentes sur actions à la suite de la reprise des marchés financiers en 2009 ainsi qu'à l'augmentation du chiffre d'affaires (+3,8 millions €), hors droits mécaniques pour lesquels les échéances de placements sont plus courtes.

## Répartition des avoirs au 31 décembre 2009 (valeur bilantaire)



En 2009, la reprise des marchés boursiers a eu pour effet d'augmenter la valeur de marché des actions de la SABAM de 43% et de 45% pour le Fonds social par rapport à 2008. Par rapport à la valeur d'acquisition, la valeur des actions SABAM a diminué de 28% en 2009 et de 27% pour le Fonds social.

L'impact des réductions et plus-values latentes<sup>1</sup> sur nos actions et nos obligations a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 1,6% en 2009 contre 3,75% en 2008.

Par contre, si nous tenons exclusivement compte des réductions de valeur latentes sur les actions, notre patrimoine financier a perdu 3,94% de sa valeur en 2009 contre 5,97% en 2008.

Enfin, précisons que la SABAM doit effectivement comptabiliser ses réductions de valeur latentes sur les actions à la fin de l'année, même si nous ne vendons pas les titres. Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine.

Ces réductions de valeur ne sont toutefois pas déductibles. Elles n'ont donc pas d'impact sur le plan fiscal.

Sur la base de ce principe, les réductions de valeur latentes n'ont donc aucun impact sur la structure de nos coûts et sont depuis 1999 extournées.

<sup>1</sup> plus-values latentes sur obligations au 31 décembre 2009 : 5.301.249 €.

## B. Le Passif

### Les capitaux propres (-20%) :

Réserves (-37%) : un prélèvement sur réserves disponibles a été acté pour un montant de 650.000 € et cela conformément à l'article 47 des statuts.

**Les provisions (+29%)** : cette hausse s'explique principalement par la comptabilisation de la provision du plan social 2009, qui s'élève au 31 décembre 2009 à 4,2 millions €.

### Les dettes (+6%) :

**Les dettes à plus d'un an** qui représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social de la SABAM et à Culture SABAM augmentent de 5%.

**Les dettes à un an au plus** s'élevaient à 175,2 millions € fin décembre 2009 contre 177,7 millions € fin décembre 2008, soit une diminution de 2,5 millions € (-1,4%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

1. une augmentation des dettes commerciales de 78% (+4 millions €) qui est due à la conjonction de deux éléments :

- l'augmentation du nombre de factures reçues début 2010 et concernant 2009 ;
- la comptabilisation des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2009 à la suite de l'implémentation de la procédure de facturation pour ces droits.

2. une baisse des dettes fiscales et salariales de 43% (-1,7 millions €) à la suite, entre autres, de la dette comptabilisée en 2008 relative à un litige fiscal ;

3. une baisse au niveau des 'autres dettes' : de 168,6 millions € fin décembre 2008 à 163,8 millions € fin décembre 2009, soit un recul de 4,8 millions € (ou 3%). La baisse du chiffre d'affaires conjuguée à la reprise des réserves constituées sur droits aux fins de couverture du plan social explique cette évolution à la baisse.

En effet, les engagements et obligations dans le cadre des plans de prépension sont depuis 2007 comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique provisions. Dans un souci d'équité envers les membres, nous préconisons de prendre en charge annuellement les coûts réels payés pour les prépensionnés et d'éviter ainsi de pénaliser un exercice comptable qui se verrait imputer sur un exercice toutes les charges futures de prépensions.

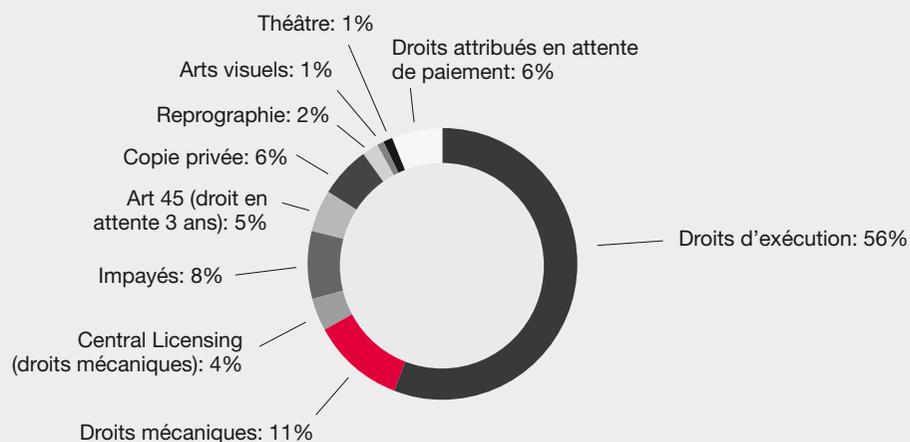
### Compte de régularisation : +2.500% (+13,5 millions €)

A la suite à la centralisation de la facturation (voir commentaires créances à un an au plus – page 77) et afin de se conformer à nos règles d'évaluation, il convient de diminuer du chiffre d'affaires 2009 l'ensemble des factures impayées à la date de clôture du réseau agences et des filiales.

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires non encore encaissé s'élevait à 13,3 millions € (produits à reporter).

### Détail solde des droits à répartir au 31/12/2009 : 164 millions €

Droits d'exécution	56%
Droits mécaniques	11%
Central Licensing (droits mécaniques)	4%
Droits impayés au 31/12/2009	8%
Art 45 (droits en attente 3 ans) – voir rapport du commissaire réviseur établi en application de l'art 69 de la LDA du 30.06.1994	5%
Copie privée	6%
Reprographie	2%
Arts visuels	1%
Théâtre	1%
Droits attribués en attente de paiement	6%
	<b>100%</b>



Le solde de 164 millions € est constitué pour 56% par les droits d'exécution de musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci en provenance des émetteurs média.

**11%** concernent les droits mécaniques répartis **semestriellement** (le 2<sup>e</sup> semestre 2009 est réparti en 2010).

**8%** concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2009 qui ne peuvent donc être répartis.

**6%** concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

**5%** concernent les montants perçus qui, après un délai de trois ans ne peuvent être attribués et sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit (application de l'article 45 du règlement général et rapport réviseur établi en vertu de la loi du 30 juin 1994).

**4%** concernent les droits mécaniques du central licensing étranger (UNIVERSAL).

Le solde de 10% perçu fin 2009 – ou 16 millions € – concerne les droits de copie privée, reprographie, arts visuels et arts de la scène (1%).

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musique nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception ; soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis ainsi que par les droits en attente de paiement en vertu de l'article 45 du règlement général faisant l'objet d'un rapport du commissaire réviseur en vertu de la loi du 30 juin 1994 sur les droits d'auteur et les droits voisins.

## Droits en attente de répartition au 31/12/2009 (en €)

Rubrique	2006 à 2008	Droits 2009	Total général
Droits de reproduction mécanique centralisés	0,00 €	5.897.824,81 €	5.897.824,81 €
Droits mécaniques avances 2010		2.125.389,91 €	2.125.389,91 €
Droits mécaniques industrie	8.965.514,59 €	4.187.705,57 €	13.153.220,16 €
Droits mécaniques étranger	1.917.451,91 €	864.039,61 €	2.781.491,52 €
Droits d'utilisation commerciale – droits de reproduction mécanique	129.898,55 €	285.928,08 €	415.826,63 €
BELGIQUE exécution film audiovisuel	21.940.040,00 €	98.512,34 €	22.038.552,34 €
Etranger exécution film audiovisuel	1.607.280,12 €	4.979.109,34 €	6.586.389,46 €
Copie privée	6.585.633,19 €	2.806.886,36 €	9.392.519,55 €
Reprographie	1.195.334,41 €	2.684.151,89 €	3.879.486,30 €
Droit de prêt	132.083,02 €	570.580,92 €	702.663,94 €
Arts de la Scène	229.843,75 €	989.732,39 €	1.219.576,14 €
Arts graphiques et visuels	436.203,78 €	985.303,49 €	1.421.507,27 €
Littérature	780,13 €	56.780,74 €	57.560,87 €
Droits – article 45 (3 années de droits)		7.191.392,78 €	7.191.392,78 €
Mise à disposition non encore attribuée (droits d'exécution)	4.706.469,19 €	58.403.449,04 €	63.109.918,23 €
Droits d'auteur impayés au 31/12/2009	3.505.284,23 €	9.300.332,64 €	12.805.616,87 €
Commissions encore à récupérer et droits en attente de paiement	-1.753.986,79 €	-4.372.077,59 €	-6.126.064,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>49.597.830,08 €</b>	<b>97.055.042,32 €</b>	<b>146.652.872,40 €</b>
Réserve de droits attribuables	17.170.700,08 €		17.170.700,08 €
<b>Total général</b>	<b>66.768.530,16 €</b>	<b>97.055.042,32 €</b>	<b>163.823.572,48 €</b>

### Réserve de droits attribuables : 17.170.700,08 €

Au 31 décembre 2009, le solde total restant à payer s'élève à 17.170.700,08 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation ou de modification de réglementation.

### Évolution réserves

2009

1995	119.325,44 €
1996	1.757.085,07 €
1997	1.204.631,46 €
1998	773.553,58 €
1999	1.688.654,21 €
2000	1.328.879,44 €
2001	1.643.899,52 €
2002	1.211.640,87 €
2003	1.744.298,69 €
2004	2.204.755,32 €
2005	2.703.318,75 €
2006	790.657,73 €
<b>Total</b>	<b>17.170.700,08 €</b>

## 9.6. Le compte de résultats

### LES REVENUS

#### a) Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2009 s'élève à 197.434.128€, ce qui correspond à une diminution de 9,4% par rapport à 2008. Pour rappel, les droits avaient déjà diminué de 5,7% en 2008.

La part des droits mécaniques représente désormais 39% de la perception globale de la SABAM contre 47% en 2008 et 50% en 2007.

La baisse constatée en 2009 résulte des faits principaux suivants :

#### **Secteur le plus touché : détérioration des droits mécaniques : -24%**

Pratiquement toutes les rubriques sont concernées, avec une attention particulière pour le central licensing étranger qui perd plus d'un tiers de sa perception depuis 2007.

#### **Incertitudes sur les médias : les diffuseurs nationaux privés et le câble en baisse**

La perception auprès des médias se maintient en 2009 (+5%) grâce aux télévisions régionales et aux diffuseurs payants. Par contre, l'impact de la baisse des recettes publicitaires tant des radios que des télévisions influence la performance mitigée des diffuseurs publics et des diffuseurs nationaux privés.

#### **Des résultats contrastés**

Les droits d'exécution 'musique' diminuent de 2% en 2009 à cause des baisses constatées en matière de concerts, musique sérieuse et musique de film. Par contre, la musique légère mécanique progresse légèrement de 1,2% malgré une hausse spectaculaire des faillites dans le secteur Horeca.

Les droits de reprographie et de copie privée progressent respectivement de 46,4% et 67,2% en 2009.

Les droits provenant de l'étranger ont diminué de 3,4% et représentent 6,4% des recettes totales de la SABAM.

(en €)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	(1)-(2)	(4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	197.434.128	217.940.029	231.036.074	-20.505.900	-9,4%
<b>Média</b>	<b>39.011.023</b>	<b>37.138.387</b>	<b>35.408.087</b>	<b>1.872.636</b>	<b>5,0%</b>
Diffuseurs publics	13.915.091	13.649.833	13.183.308	265.258	1,9%
Radios particulières	2.237.477	2.228.823	2.486.074	8.654	0,4%
Diffuseurs nationaux privés	7.460.607	8.110.342	7.362.622	-649.735	-8,0%
Télévisions régionales et à public à cible	2.002.911	743.337	1.374.613	1.259.574	169,4%
Diffuseurs payants	3.396.512	2.113.831	1.909.266	1.282.680	60,7%
Câble ou satellite	9.168.502	9.292.989	8.026.581	-124.487	-1,3%
Câble - programmes TV étrangers	820.732	984.550	1.051.139	-163.818	-16,6%
Câble - programmes radiosonores étrangers	9.191	14.682	14.483	-5.491	-37,4%
<b>Droits d'exécution musicale</b>	<b>53.450.827</b>	<b>54.517.128</b>	<b>51.669.189</b>	<b>-1.066.301</b>	<b>-2,0%</b>
Musique légère mécanique	40.777.595	40.298.451	38.423.246	479.144	1,2%
Musique légère vivante	10.276.494	11.219.571	10.286.090	-943.077	-8,4%
Musique sérieuse	1.126.902	1.361.907	1.417.943	-235.005	-17,3%
Musique de film	1.269.835	1.637.198	1.541.910	-367.363	-22,4%
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>77.140.732</b>	<b>101.467.592</b>	<b>115.113.573</b>	<b>-24.326.860</b>	<b>-24,0%</b>
Perceptions occasionnelles	1.360.119	1.801.263	2.063.057	-441.144	-24,5%
Perceptions contractuelles	2.529.639	2.854.499	3.285.145	-324.860	-11,4%
Central Licensing - marché belge	7.219.851	8.590.880	9.851.513	-1.371.029	-16,0%
Central Licensing - autres territoires	63.424.824	84.766.956	96.291.241	-21.342.132	-25,2%
Musique d'ambiance	1.541.477	1.427.852	1.805.181	113.625	8,0%
Droits vidéographiques	962.809	1.825.244	1.685.019	-862.436	-47,3%
Cellule de contrôle	98.449	197.273	129.345	-98.824	-50,1%
Divers	3.564	3.624	3.073	-60	-1,7%

(en €)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	(1)-(2)	(4)/(2)
<b>Théâtre</b>	<b>3.462.687</b>	<b>3.208.324</b>	<b>3.036.336</b>	<b>254.364</b>	<b>7,9%</b>
Théâtre (Belgique)	2.973.150	2.856.810	2.735.788	116.340	4,1%
Théâtre (Etranger)	489.537	351.513	300.548	138.023	39,3%
<b>Perceptions "en ligne"</b>	<b>1.370.036</b>	<b>1.053.099</b>	<b>1.446.397</b>	<b>316.937</b>	<b>30,1%</b>
BOSS	1.171.287	920.746	1.347.424	250.542	27,2%
En ligne + satellite	198.749	132.354	98.973	66.395	50,2%
<b>Reprographie</b>	<b>2.905.971</b>	<b>1.985.560</b>	<b>1.687.563</b>	<b>920.412</b>	<b>46,4%</b>
<b>Copie privée</b>	<b>6.174.077</b>	<b>3.692.037</b>	<b>10.402.696</b>	<b>2.482.040</b>	<b>67,2%</b>
<b>Droit de prêt public</b>	<b>382.567</b>	<b>630.473</b>		<b>-247.906</b>	<b>-39,3%</b>
<b>Littérature</b>	<b>95.759</b>	<b>35.558</b>	<b>31.241</b>	<b>60.201</b>	<b>169,3%</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>800.044</b>	<b>1.124.331</b>	<b>902.416</b>	<b>-324.287</b>	<b>-28,8%</b>
Droit de reproduction	376.942	537.815	407.633	-160.872	-29,9%
Droit de suite	423.101	586.516	494.783	-163.415	-27,9%
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>12.640.405</b>	<b>13.087.541</b>	<b>11.338.576</b>	<b>-447.136</b>	<b>-3,4%</b>
Œuvres théâtrales	60.633	149.339	42.386	-88.705	-59,4%
Œuvres audiovisuelles		305.523	131.900	-305.523	-100,0%
Câble - droits d'exécution	2.435.951	1.640.400	1.558.190	795.551	48,5%
Arts visuels	123.125	193.704	180.973	-70.580	-36,4%
Autres réseaux	89.100	134.610	182.729	-45.511	-33,8%
Droit de suite	68.392			68.392	-
Droits de reproduction mécanique	3.874.608	3.964.345	4.026.088	-89.737	-2,3%
Droits d'exécution (Film + musique)	5.988.596	6.699.621	5.216.310	-711.024	-10,6%

### **b) Les autres produits d'exploitation : -7% (-233.000 €)**

Les autres produits d'exploitation représentent la participation des associés et de tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances personnel, etc.), les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

La diminution de cette rubrique de recettes provient principalement de la suspension de la contribution annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les montants impayés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 restent redevables.

## **LES CHARGES D'EXPLOITATION**

### **c) Les services et biens divers (-6,2%, soit -784.000 €)**

La part des services et biens divers dans les charges d'exploitation s'élève à 27,6% ou à 34,3% par rapport aux charges totales (voir tableau de bord p. 90).

Le management a stoppé progressivement la courbe ascendante de cette rubrique de frais qui a diminué de plus de 6% en 2009 à la suite des mesures prises parallèlement au plan social.

Nous subdivisons la rubrique des services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

#### **a. Frais de location et d'entretien : -8,1% (-121.000 €)**

Le recul des charges de leasing du parc automobile, de carburant et de location du matériel informatique a été déterminant dans l'évolution de cette rubrique de frais.

#### **b. Fournitures à l'entreprise : +11,9% (+109.000 €)**

Cette augmentation est exclusivement imputable à l'externalisation de notre système d'archivage et à la centralisation de la facturation par notre service comptable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009. En effet, les frais d'expédition ont augmenté de 52% (+95.000 €) à la suite de la prise en charge de l'envoi de toutes les factures du réseau agences, dont le coût a pratiquement été totalement compensé par la suspension de la part des frais de rappel, qui était auparavant ristournée aux agences (voir à ce sujet la baisse de la rubrique 'agences' ci-après).

A côté de ces deux augmentations de coûts, des réductions de charges ont été constatées au niveau des frais de chauffage, de téléphone, d'Internet, de fournitures de bureau et d'imprimés. Les autres frais sont restés stables.

**c. Rétributions de tiers : -6,1% (-282.000 €)**

Les commissions et les frais de rappel ristournés aux agences ont diminué respectivement de 6% et de 70%. La baisse des commissions est directement liée à la reprise de l'agence Brabant wallon-Namur en décembre 2008, tandis que les frais de rappel ne sont plus ristournés aux agences afin de couvrir nos frais d'expédition à la suite de la centralisation de la facturation par le siège depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009. Comme en 2008, des diminutions sont enregistrées sous les rubriques frais de transport et de représentation à l'étranger qui ont chuté de presque 18% à la suite de la diminution de la participation aux réunions internationales.

**d. Honoraires et indemnités : -16,6% (-553.000 €)**

L'augmentation des frais d'avocats du siège de 25% et des consultants informatiques (+77%) a été largement compensée par la baisse des honoraires de plus de 73%. Pour rappel, en 2008, une forte hausse des honoraires avait été enregistrée consécutivement à la réorganisation des processus de travail dans le cadre du projet ALLEGRO, ceci en collaboration avec des consultants externes.

**e. Frais de représentation et communication : -6,4% (-40.000 €)**

Les baisses substantielles constatées en frais de représentation (-27%) et sponsoring (-11%) ont été quelque peu atténuées par les progressions des charges liées au site Internet et au SABAM Magazine.

**f. Administrateurs, cotisations, formations : +7,9% (+120.000 €)**

Si l'exercice 2008 avait enregistré une diminution de 11% des dépenses de formation du personnel, en 2009, ces mêmes frais ont progressé de 40% conformément à la volonté du management d'investir dans l'excellence et cela également en application des conventions signées avec les partenaires sociaux. D'autre part, les charges liées au Conseil d'administration ont légèrement progressé de 4% à la suite de l'augmentation du nombre de réunions.

**d) Les rémunérations, charges sociales et pensions : +10,5% (+2.256.000 €)**

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 55% des charges d'exploitation ou 70% des charges totales (voir tableau de bord page 92).

En 2009, la SABAM a vécu une restructuration pour laquelle un plan social a été signé le 17 juin 2009 avec les partenaires sociaux.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de l'effectif à la suite du plan social :

	Unités	FTE
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	346	303,5
Licenciements secs	-19	-14,7
Départs volontaires	-11	-9,7
Prépension plan social	-19	-15,4
CCT <sup>1</sup> prépension 26/01/2007 (départs non remplacés)	-11	-8,7
Nouvelles fonctions (plan social)	+6	+6
Autres mutations / mouvements	- 1	-0.9
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>291</b>	<b>260,1</b>

1 CCT: Convention collective de travail

Notons que, dans le cadre de la restructuration, certains mouvements de l'effectif ont encore eu lieu en 2010, à savoir : le départ de trois travailleurs en prépension (plan social), huit travailleurs dans le cadre de la CCT prépension du 26 janvier 2007 (départs non remplacés), tandis que trois nouvelles fonctions ont été créées (plan social).

Conséquemment au plan social, l'effectif s'élève donc à 283 travailleurs, soit une diminution de 63 travailleurs (72 travailleurs – 9 nouvelles fonctions) ou 18,21%. Cette situation ne tient pas compte des mouvements de l'effectif dus à la reprise des agences et des nouvelles sources de perception prévues en 2010.

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

	Unités	Équivalents temps plein
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1

L'augmentation des rémunérations et charges sociales de 13% en 2009 englobe les charges liées au plan social de 2.935.000 €, qui sont couvertes par les provisions. En faisant abstraction de ces charges exceptionnelles, nous obtenons une diminution de ces charges de 2,8% pour 2009 et cela malgré l'indexation des salaires le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de 4,51%.

D'autre part, la provision pour pécule de vacances a également connu une baisse à la suite, entre autres, de la diminution de l'effectif.

**c. Les amortissements : +28,7% (+664.000 €)**

Trois rubriques retiennent notre attention :

- Les investissements informatiques (développement externe) progressent de 65% ;
- Les charges de rénovation du bâtiment augmentent de 16% à la suite des aménagements des locaux dans le cadre de la restructuration et des rénovations complètes de tous les sanitaires et de la cuisine du réfectoire ;
- La hausse des charges d'amortissement du matériel roulant de 35% est due à l'acquisition de tous les véhicules de société en fonds propres en lieu et place de contrats de location-financement.

**d. Les provisions pour risques et charges : +92% (+1.522.000 €)**

L'augmentation de 92% est principalement due au plan social 2009 dont le solde des engagements futurs s'élève à 4,2 millions €. D'autre part, des reprises sur provisions ont été constatées au niveau des litiges, des éméritats et des prépensions.

**e. Les autres charges d'exploitation : -2,4% (-33.000 €)**

La diminution de cette rubrique est principalement attribuable aux charges consolidées de l'asbl Culture SABAM qui sont extournées lors de la détermination des coûts nets de la SABAM. Notons toutefois une hausse de 5% du précompte immobilier.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Montants exprimés en milliers €

	1	2	3	4	5	6	7
Rubriques	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	(1)-(2)	(6)/(2)
<b>Services et biens divers</b>	<b>11.850</b>	<b>12.634</b>	<b>12.142</b>	<b>12.071</b>	<b>12.456</b>	<b>-784</b>	<b>-6,2%</b>
<b>Frais de location et d'entretien</b>	<b>1.365</b>	<b>1.486</b>	<b>1.695</b>	<b>1.620</b>	<b>1.544</b>	<b>-121</b>	<b>-8,1%</b>
<b>Fournitures à l'entreprise</b>	<b>1.025</b>	<b>916</b>	<b>941</b>	<b>893</b>	<b>915</b>	<b>109</b>	<b>11,9%</b>
Eau, électricité et chauffage	162	175	162	170	154	-13	-7,4%
Expédition et télécommunications	477	395	407	363	358	82	20,8%
Fournitures, abonnements et programmation	386	346	372	360	403	40	11,6%
<b>Rétributions de tiers</b>	<b>4.369</b>	<b>4.651</b>	<b>4.963</b>	<b>5.012</b>	<b>5.829</b>	<b>-282</b>	<b>-6,1%</b>
Agences	4.128	4.436	4.697	4.720	5.491	-308	-6,9%
Assurances	126	90	91	93	76	36	40,0%
Frais extérieurs	115	125	175	199	262	-10	-8,0%
<b>Honoraires et indemnités</b>	<b>2.773</b>	<b>3.326</b>	<b>2.031</b>	<b>2.035</b>	<b>1.757</b>	<b>-553</b>	<b>-16,6%</b>
Avocats et huissiers siège	1.072	855	610	402	415	217	25,4%
Avocats et huissiers perception	626	606	704	737	643	20	3,3%
Autres honoraires et indemnités	1.075	1.865	717	896	699	-790	-42,4%
<b>Frais de représentation et communication</b>	<b>582</b>	<b>622</b>	<b>795</b>	<b>596</b>	<b>771</b>	<b>-40</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Administrateurs, cotisations, formations</b>	<b>1.641</b>	<b>1.521</b>	<b>1.554</b>	<b>1.503</b>	<b>1.611</b>	<b>120</b>	<b>7,9%</b>
<b>Charges consolidées Fonds social</b>	<b>95</b>	<b>112</b>	<b>163</b>	<b>412</b>	<b>29</b>	<b>-17</b>	<b>-15,2%</b>
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>23.685</b>	<b>21.429</b>	<b>21.268</b>	<b>20.398</b>	<b>18.936</b>	<b>2.256</b>	<b>10,5%</b>
Rémunérations	16.309	14.467	14.139	13.725	12.766	1.842	12,7%
Charges sociales	4.715	4.080	3.990	3.944	3.611	635	15,6%
Primes pensions extralégales	912	979	940	1.065	834	-67	-6,8%
Autres frais de personnel	1.408	1.358	1.184	1.101	879	50	3,7%
Pension de retraite et de survie	529	460	1.098	451	446	69	15,0%
Provision pour pécule de vacances	-188	85	-83	112	400	-273	-322%
<b>Charges d'amortissements</b>	<b>2.975</b>	<b>2.311</b>	<b>2.067</b>	<b>2.136</b>	<b>2.057</b>	<b>664</b>	<b>28,7%</b>
Logiciels (développement interne)	545	510	445	448	353	35	6,9%
Logiciels (développement externe)	1.304	788	616	602	577	516	65,5%
Bâtiment	73	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	81	83	112	71	84	-2	-2,4%
Rénovation	253	218	224	203	177	35	16,1%
Mobilier et matériel de bureau	127	132	154	164	165	-5	-3,8%
Matériel informatique	328	312	274	398	483	16	5,1%
Matériel roulant	264	195	169	177	145	69	35,4%
<b>Réductions de valeur</b>		<b>378</b>	<b>462</b>	<b>417</b>	<b>408</b>	<b>-378</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.181</b>	<b>1.659</b>	<b>-244</b>	<b>-337</b>	<b>6.747</b>	<b>1.522</b>	<b>91,7%</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>1.315</b>	<b>1.348</b>	<b>1.163</b>	<b>1.235</b>	<b>1.171</b>	<b>-33</b>	<b>-2,4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES</b>	<b>43.006</b>	<b>39.759</b>	<b>36.858</b>	<b>35.920</b>	<b>41.775</b>	<b>3.247</b>	<b>8,17%</b>

## 9.7. Les résultats financiers

### Résultats financiers nets (en €)

	1	2	3	4	5
<b>Produits financiers SABAM</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>1-2</b>	<b>4/2</b>
Intérêts bancaires	1.091.705	2.523.492	3.130.295	-1.431.787	-57%
Intérêts fonds garantis	3.626.835	4.108.422	3.592.540	-481.587	-12%
Plus-values fonds garantis	1.318.136	76.638	306.645	1.241.498	1620%
Plus-values actions		415.533	712.740	-415.533	-100%
Autres produits financiers	187.534	725.135	883.531	-537.601	-74%
Total	6.224.210	7.849.220	8.625.751	-1.625.010	-21%
Charges financières	-749.560	-739.341	-709.577	-10.219	1%
<b>I. Résultat financier net SABAM</b>	<b>5.474.650</b>	<b>7.109.879</b>	<b>7.916.174</b>	<b>-1.635.229</b>	<b>-23%</b>
<b>Produits financiers Fonds Social</b>					
Intérêts bancaires	7.483	90.521	58.923	-83.038	-92%
Intérêts fonds garantis	1.579.906	1.581.279	1.555.296	-1.373	0%
Plus-values fonds garantis	538.294	39.655		498.639	1257%
Plus-values actions	712	219.813	444.392	-219.101	-100%
Autres produits financiers	26.199	52.749	369.295	-26.550	-50%
<b>Total</b>	<b>2.152.594</b>	<b>1.984.017</b>	<b>2.427.906</b>	<b>168.577</b>	<b>8%</b>
Charges financières	-301.998	-205.535	-301.788	-96.463	47%
<b>II. Résultat financier net Fonds Social</b>	<b>1.850.596</b>	<b>1.778.482</b>	<b>2.126.118</b>	<b>72.114</b>	<b>4%</b>
<b>Culture Sabam</b>					
Intérêts bancaires	240	9.043	18.732	-8.803	-97%
Charges financières	-251	-285	-804	34	-12%
<b>III. Résultat financier net Culture SABAM</b>	<b>-11</b>	<b>8.758</b>	<b>17.928</b>	<b>-8.769</b>	<b>-100%</b>
<b>Total I + II + III</b>	<b>7.325.235</b>	<b>8.897.119</b>	<b>10.060.220</b>	<b>-1.571.884</b>	<b>-18%</b>

Remarque : ce tableau ne tient pas compte des reprises sur réductions de valeur latentes sur actions (résultat positif 2009 : 4.330.386 €), car elles n'ont aucun impact sur la structure des coûts (voir page 77 du rapport).

### Les marchés financiers en 2009 : reprise en forme de V et non en forme de WW

Lorsqu'en mars et avril 2009, les premières offensives de la reprise sont apparues dans les statistiques économiques, le consensus semblait prévoir que, dans le meilleur des cas, celle-ci serait faible. En conséquence, plutôt que d'assister à une reprise classique en forme de V, il faudrait s'attendre à un profil en WW ou encore plus fluctuant.

Aujourd'hui, la courbe ressemble finalement davantage à un V qu'à un WW mais le grand public a du mal à y croire étant donné les nombreux licenciements relatés par les médias et dont la SABAM a également dû prendre des initiatives dans un contexte de restructuration qui n'était pas directement lié à la crise financière.

Pourtant :

- Le chômage est un indicateur retardé et non avancé ;
- Par le passé, les reprises économiques ne se sont jamais essouffées à ce stade ;
- Historiquement, il existe une corrélation très importante entre la force de la récession et celle de la reprise qui s'ensuit et qui pourrait être plus forte que prévu ;
- La pente de la courbe des taux (c'est-à-dire l'écart entre les taux d'intérêt à court terme et ceux à long terme) est positive (les taux longs sont nettement supérieurs aux taux courts), ce qui signifie que le marché table sur la poursuite de la reprise.

### Une politique de taux bas

Les résultats financiers nets de la SABAM (les produits financiers moins les charges financières) ont atteint péniblement 5,5 millions € en 2009, ce qui signifie une baisse de 23% par rapport à 2008. En 2008, ces mêmes résultats financiers avaient déjà diminué de 10% après deux années de hausse (+13% en 2007 et +14% en 2006).

La baisse cumulée des résultats financiers nets de la SABAM, du Fonds social et de Culture SABAM s'élève à 1,6 millions € (soit -18% par rapport à 2008). Les plus-values réalisées dans le cadre des arbitrages de titres obligataires ont permis d'amortir quelque peu cette chute.

Mi 2008 le taux directeur de la Banque Centrale Européenne s'élevait encore à 4,25%. L'escalade de la crise en septembre 2008 a provoqué l'abaissement au pas de charge des taux. Fin 2008, celui-ci s'élevait encore à 2,5% et une diminution de taux fut appliquée pour la dernière fois à la mi-mai 2009. Le tarif officiel s'élevait depuis lors à 1%.

Via des 'mesures non-conventionnelles' (c'est-à-dire des interventions directes sur le marché monétaire), le taux du marché fut encore poussé un peu plus à la baisse. Le 31 décembre 2009, le taux à trois mois s'élevait à 0,70%.

L'impact de ces mesures fut criant partout durant toute l'année 2009 sans véritable alternative de placements. Il faut du temps pour investir toutes les liquidités et, étant donné la hausse rapide des marchés, le gestionnaire peut être contraint d'acheter à des prix supérieurs. En effet, les intérêts bancaires ont chuté de 57% en 2009 (-1,4 million €), alors qu'en 2008, nous avons pu limiter la perte à 19%. Entre 2007 et 2009, le manque à gagner s'élève à plus de 2 millions € rien que pour les intérêts bancaires.

### Taux obligataire agité

La panique sur les marchés financiers au cours des derniers mois de 2008 a engendré une fuite vers la sécurité des titres publics.

En combinaison avec l'assouplissement spectaculaire de la politique monétaire, ceci a entraîné les taux obligataires fortement à la baisse.

Le taux obligataire européen s'est effondré sous le record à la baisse de 2005 pour atteindre 2,95%. Vers la fin de l'année 2009, de meilleurs chiffres conjoncturels ont alimenté les spéculations sur les augmentations de taux anticipées par les banques centrales. Au 31 décembre 2009, le taux à dix ans s'élevait à 3,40% dans l'UEM.

C'est dans ce contexte fébrile que certains arbitrages ont été réalisés, permettant d'obtenir de belles plus-values sur obligations, mais réduisant la performance des intérêts bancaires.

### Actions : amélioration en vue

Traditionnellement, les marchés d'actions touchent le fond au moment où le marché est inondé de très mauvaises nouvelles économiques. Il n'en est pas allé autrement dans ce cycle.

Si l'année 2009 a effectivement débuté sur une fausse note, elle s'est clôturée en forte hausse.

Pratiquement aucune cession d'actions n'a été réalisée en 2009. En appliquant cette politique attentiste, nos valeurs en portefeuille ont simplement repris des couleurs (+4,4%) en profitant de la reprise boursière. Ce furent, hormis les valeurs financières, surtout les secteurs cycliques (matériaux de base, biens de consommation, etc.) qui enregistrèrent la reprise la plus spectaculaire.

### Les rendements des portefeuilles

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire confiée à trois institutions financières, la part des placements en actions à court terme est restée limitée ( $\pm 10\%$ ). Cette gestion concerne principalement les fonds garantis et les actions.

Grâce à la reprise des bourses d'actions et aux beaux rendements sur la partie à taux fixe des portefeuilles, les rendements ont varié entre 6,2% et 6,5%.

### Perspectives

Dans le contexte de la crise actuelle, notre stratégie financière reste défensive. Malgré des intérêts bancaires en forte baisse, notre portefeuille titres s'est valorisé de plus de 7% (+12 millions €).

Malgré une inflation en hausse prévue en 2010, nous pourrions encore bénéficier des rendements élevés de notre portefeuille obligataire tout en espérant par ailleurs encore valoriser notre portefeuille d'actions de plus de 10%.

## 9.8. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels concernent principalement les reprises effectuées sur les réserves constituées sur droits durant les années antérieures aux fins de couverture de coûts exceptionnels (plan social 2009).

## 9.9. Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2009

### 1. RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

#### 1. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2009 à 591.342 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

## 2. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location – financement	X	X	20 %	20 %

la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

## 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

## 4. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

## 5. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales» dont l'effet sera totalement neutralisé par l'annulation des droits comptabilisés en dettes envers les ayants droit, pour autant que ces droits n'aient pas été répartis.

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

Jusqu'au 31 mars 2009, la prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences et filiales s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences. A partir du 1<sup>er</sup> mai 2009, la facture des perceptions effectuées par les agences et filiales est désormais envoyée au client avant paiement des droits d'auteur. Par conséquent, il convient de reporter de la rubrique chiffre d'affaires d'agences et filiales l'ensemble des factures impayées à la date de clôture.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances relatives aux cotisations des membres (actuellement temporairement suspendues par décision du conseil d'administration du 10 mars 2009) dès qu'il apparaît probable que ces cotisations dues ne pourront pas être déduites des droits futurs à verser à ces membres au-delà de 3 années.

## 6. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à – ou déduite de – la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2009 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -223.572 €
- Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -155.325 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

## 7. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

## 8. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2009, les frais à répartir en 2010 s'élèvent à 546.987 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.176.321 € et à 794.551 € pour le Fonds social.

A la suite de la centralisation de la facturation aux agences avant paiement applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, le chiffre d'affaires 2009 a été réduit de l'ensemble des factures émises mais impayées à la date de clôture du réseau agences et des filiales. Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires agences non encore encaissé et comptabilisé sous cette rubrique de compte de régularisation de passif s'élevait à 13,3 millions € (produits à reporter)

## **9. Capital**

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

## **10. Réserves**

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2009, une dotation aux réserves légales de 4.700 € a été effectuée, tandis qu'un prélèvement sur les réserves disponibles a été réalisé pour un montant de 650.000 €.

## **11. Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2009, les provisions se subdivisent comme suit :

Plan social 2009	4.183.330 €
Pensions et obligations similaires (prépension)	728.933 €
Pensions extra-légales administrateurs	5.726.742 €
Prépension CCT	2.687.997 €
Litiges	755.000 €
<b>Total</b>	<b>14.082.002 €</b>

## 12. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

## 13. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

## 14. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

## 15. Obligations

### 15.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

### 15.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs

L'article 25 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

Une provision annuelle est maintenue au bilan pour faire face à ces obligations.

### **15.3. Nouveau système de fonds social**

Un nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2007 et remplace l'ancien règlement d'ordre intérieur (2002) de l'asbl CES de la SABAM qui est encore d'application pour les associés ordinaires et les conjoints survivants qui jouissaient d'une allocation au 31 décembre 2006.

Ce nouveau règlement prévoit que chaque associé peut constituer une réserve de « droits d'auteur différés ». Cette réserve individuelle provient des déductions de maximum 10% qui ont été effectuées sur les droits d'exécution de l'associé concerné et d'une éventuelle participation bénéficiaire dont l'importance est fixée chaque année par le conseil d'administration.

### **15.3. Auto-assurance**

Un système d'auto-assurance a été instauré depuis 2002 afin de couvrir la responsabilité civile et professionnelle pour les activités de perception, de répartition, d'administration et de gestion des droits d'auteur ainsi que pour tout autre charge exceptionnelle.

Ce système a été organisé en lieu et place d'une souscription auprès d'une compagnie d'assurance et est financé par l'intermédiaire d'une retenue sur droits approuvée chaque fois par l'assemblée générale.

Le montant au 31 décembre 2009 s'élève à 6.188.079€

## **16. Transactions significatives**

Aussi bien au niveau des rémunérations des dirigeants qu'au niveau d'éventuelles transactions significatives qui seraient effectuées en dehors des conditions de marché avec des parties liées, la SABAM respecte toutes les règles applicables en la matière.

Pour les rémunérations des dirigeants, la SABAM respecte scrupuleusement la classification de fonctions des cadres présentée en 2007 au conseil d'administration et cela dans le respect du benchmarking du secteur.

D'autre part, en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe XVIIIbis»

## 2. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique II de l'actif)

### Recherche et développement

€

<i>a) Valeur d'acquisition</i>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	11.542.667
Mutations de l'exercice	
-Acquisitions, y compris la production immobilisée	2.881.677
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>14.424.345</b>
<i>b) Amortissements et réduction de valeur</i>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	8.657.918
Mutations de l'exercice	
-Actés	1.847.993
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10.505.911</b>
<i>c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</i>	3.918.434

### 3. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique III de l'actif) (en €)

	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
<i>a) Valeur d'acquisition</i>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	8.065.721	3.909.916	10.090.198	
Mutations de l'exercice				
-Acquisitions, y compris la production immobilisée		1.171.943	403.582	
-Cessions et désaffectations			-58.727	
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>8.065.721</b>	<b>5.081.859</b>	<b>10.435.053</b>	<b>0</b>
<i>b) Amortissements et réduction de valeur</i>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	4.460.843	2.429.753	8.100.168	
Mutations de l'exercice				
-Actés	73.129	333.936	719.966	
-Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-34.667	
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>4.533.972</b>	<b>2.763.689</b>	<b>8.785.467</b>	<b>0</b>
<i>c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</i>	3.531.749	2.318.170	1.649.586	0

#### 4. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (rubrique IV de l'actif)

##### Participations :

<b>SOLEM</b>	100 parts sociales	112.400
Rue d'Arlon 75-77		
1040 Bruxelles		
<b>SCRL AUVIBEL</b>	1 part sociale	2.479
Avenue du Port 86c/201a		
1000 Bruxelles		
<b>SCRL REPROBEL</b>	7 parts sociales	1.750
Place de Brouckère 12		
1000 Bruxelles		
<b>SCRL OnlineArt</b>	5 parts sociales	2.500
Rue du Prince Royal 87		
1050 Bruxelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>119.129</b>

## 5 RÉSULTATS DE L'EXERCICE

	2009	2008
<b>5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL</b>		
a) Nombre total à la date de clôture	291	346
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	285,9	314,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	422.020	456.809
<b>5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS €)</b>		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	16.120	14.552
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.715	4.080
c) Primes patronales pour assurances extralégales	912	978
d) Autres frais de personnel	1.409	1.358
e) Pensions	529	460
<b>5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS €)</b>		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	-	378
<b>5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS €)</b>		
Constitutions	7.278	2.147
Utilisations et reprises	-4.098	-488
<b>5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS €)</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	590	417
Autres	725	931
<b>5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS €)</b>		
<i>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats</i>		
a) Aux administrateurs	497	479
b) Aux anciens administrateurs	480	463

**VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers €)**

	2009	2008
<b>ACTIONS ET PARTS</b>	<b>22.871</b>	<b>15.904</b>
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	22.871	15.904
<b>TITRES A REVENU FIXE</b>		
dont émis par des établissements de crédit	151.330	146.261
<b>COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>5.352</b>	<b>17.424</b>
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	-	4.868
b) de plus d'un mois à un an au plus	5.352	10.812
c) de plus d'un an	-	1.744

**VII. Comptes de régularisation (en milliers €)**

	2009	2008
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	547	527
Frais à reporter	88	90
Produits acquis	2.971	3.308
Autres	3	2

**VIII. État du capital (en milliers €)**

	2009	2008
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1.294	1.255
Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	46	39
Au terme de l'exercice	1.340	1.294
<b>2. Représentation du capital</b>		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.340	1.294

**IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers €)**

	2009	2008
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	13.327	9.775
Provisions pour litiges	755	1.126

## X. État des dettes (en milliers €)

	2009	2008
<b>A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	262	1.914
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2.039	2.112

## XIII. Résultats financiers (en milliers €)

	2009	2008
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	11.327	15.279
Reprises (-)	-15.279	-5.474

## XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers €)

	2009	2008
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	45.031	2.788
2. par l'entreprise	49.997	6.853
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	5.308	4.598
2. précompte mobilier	3.099	

## XVII. Droits et engagements hors bilan

Compte tenu des réserves disponibles du Fonds social de 59.752.582 € au 31/12/2009, les engagements de l'ancien système et du nouveau système calculés selon un taux d'actualisation prudentiel de 2% et des participations bénéficiaires de 1,5% devraient être totalement couverts pour mi-/fin 2011

## XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers €)

	2009	2008
ENTREPRISES LIÉES		
1. Immobilisations financières	100	100
Participations	100	100
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières	13	13
Participations	13	13

## 10. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT

Les associés de la SABAM, auteurs, compositeurs et éditeurs, sont représentés dans les organes statutaires de la société que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les Collèges et Commissions.

Lors de l'Assemblée générale annuelle, ils approuvent les comptes annuels et élisent les membres du Conseil d'administration.

Le 31 décembre 2009, le Conseil d'administration était composé comme suit :

### **Président**

Baron Stijn Coninx

### **Administrateurs délégués**

Paul Louka<sup>1</sup>

Johan Verminnen

### **Vice-présidents**

Michel Herr

Hans Kusters Music S.A. (représentant : Hans P. Kusters)\*

### **Secrétaires**

Robert Cogoi<sup>2</sup>

Jan Van Landeghem<sup>3</sup>

### **Administrateurs**

Dirk Brossé

Benoît Coppée

Ignace Cornelissen

EMI Music Publishing Belgium S.A. (représentant : Guy Van

Handenhove)

Timothy Hagelstein

Marc Hermant

Robert Janssens

TEAM FOR ACTION scrl (représentant : Claude Martin)

John Terra

### **Directeur général**

Christophe Depreter

### **Juristes**

Carine Libert, juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, avocat

Le Conseil d'administration nomme le directeur général, dont les compétences sont publiées au Moniteur belge.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, Christophe Depreter a succédé à Jacques Lion à la fonction de directeur général.

*1 Le 31 décembre 2009, Paul Louka a mis fin à son mandat d'administrateur et, par conséquent, à celui d'administrateur délégué. Marc Hermant lui succède à cette fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Albert Delchambre a été coopté pour achever le mandat d'administrateur de Paul Louka.*

*2 Robert Cogoi et Hans P. Kusters ont également mis fin à leur mandat d'administrateur à dater du 31 décembre 2009. Alec Mansion a été coopté pour terminer le mandat de Robert Cogoi et Adriaan Van Landschoot (édition Mouse Music) l'a été pour achever le mandat de Hans P. Kusters.*

*3 A la suite de ces changements, Jan Van Landeghem est devenu vice-président du Conseil d'administration, tandis que Timothy Hagelstein et Guy Van Handenhove en sont les nouveaux secrétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

La structure d'entreprise de la SABAM se présente comme suit :



## Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Associés de la Société des belges des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société des belges des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à €('000) 265.610 et dont le compte de résultats se solde par résultat de l'exercice positif de € ('000) 174.490.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## **Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, 11 mai 2010

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par

**Alexis Palm**

**Réviseur d'Entreprises**

## Rapport spécial du commissaire sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 7 juin 2010

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1er janvier 2002.

Au 31 décembre 2008, le montant total des droits à répartir s'élevait, respectivement, à € 9.032.967,61 pour l'année 2006 (droits d'exécution) et € 3.855.118,54 pour l'année 2005 (droits de reproduction mécanique).

Les paiements effectués durant l'année 2009 s'élèvent respectivement à € 1.603.961,04 pour les droits d'exécution et € 926.646,28 pour les droits de reproduction mécanique.

En conséquence, au 31 décembre 2009, le solde des droits encore à répartir relatifs aux années 2006 et 2005 qui s'élevaient respectivement à € 7.429.006,57 (droits d'exécution) et € 2.928.472,26 (droits de reproduction mécanique) devrait être transféré au budget 2009 pour répartition aux ayants droits en 2010.

Toutefois, un montant de € 3.166.086,02, bien qu'attribué, n'a pas été mis en répartition soit pour des raisons juridiques, de manque de documentation, de non paiement ou de modification de réglementation approuvée par le Comité de Direction. Dès lors, un montant total de € 7.191.392,81 (€ 7.429.006,57 € + 2.928.472,26 € - 3.166.086,02 €) relatif aux droits de 2006 et 2005 a donc été transféré au budget 2009 pour répartition aux ayants droits en 2010.

D'autre part, il est à noter que des droits d'exécution relatifs à 2005, initialement mis en répartition, ont fait l'objet d'une mise en réserve dans le courant de l'année 2009 pour un montant de € 1.199.720,78. Celui-ci devrait être mis en répartition à la réception de la documentation.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 3.166.086,02 des droits de 2006 et 2005, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 7.191.392,81 par catégorie de droits conformément à l'article 45 du Règlement Général.

Liège, le 11 mai 2010

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile

Commissaire

représentée par

**Alexis Palm**

**Réviseur d'Entreprises**

## GLOSSAIRE

<b>ACCORD DE CANNES</b>	Accords conclus en novembre 1997, en vigueur jusqu'à fin 2010 – dans l'intervalle, il y a eu deux adaptations/ prolongations. Ces accords ont été conclus entre les 5 majors de l'édition musicale (Universal Publishing, EMI publishing, Sony ATV Publishing, Warner Chappel Publishing, BMG Publishing) et les sociétés de gestion collective européennes gérant les droits de reproduction mécanique des œuvres musicales. Ces accords ont eu et ont toujours pour objet l'amélioration de l'efficacité et la diminution des coûts de la gestion des droits de reproduction mécanique en Europe. En contrepartie d'une baisse progressive de leur commission de gestion, les sociétés de gestion collective ont obtenu de la part des éditeurs un moratoire portant sur la distribution directe des droits de reproduction mécanique.
<b>ARAPB / KVBKB</b>	Association Royale des Artistes Plasticiens de Belgique / Koninklijke Vereniging Beeldende Kunstenaars van België, société de gestion des droits d'auteurs active dans l'art visuel, fondée en 1985 par l'asbl du même nom.
<b>AUVIBEL</b>	Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles en Belgique.
<b>AYANT DROIT</b>	Titulaire d'un droit sur une œuvre protégée.
<b>BUMA-STEMRA</b>	Société de gestion collective de droits néerlandaise, équivalant à la SABAM aux Pays-Bas.
<b>CCT</b>	Convention collective de travail.
<b>CENTRAL LICENSING</b>	Licence relative aux droits de reproduction mécanique centralisée auprès d'une seule société de gestion collective. Cette licence peut être accordée aux firmes de disques qui ont des filiales dans plusieurs territoires de l'Union Européenne. Les droits d'auteurs sont calculés par la société de gestion collective centralisatrice, en vertu des tarifs en vigueur dans le pays où les CD, DVD ont été vendus.
<b>CES asbl</b>	Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl.
<b>DROIT D'UTILISATION COMMERCIALE</b>	Droit qu'exerce la Sabam, en vertu d'un mandat qu'elle détient des producteurs de musique de librairie, pour la perception des droits relatifs à la reproduction mécanique d'un enregistrement (master).

<b>FEB / VBO</b>	Fédération des Entreprises de Belgique / Verbond van Belgische Ondernemingen.
<b>FORMAAT asbl</b>	Fédération des maisons de jeunes et centres pour la jeunesse en Flandre.
<b>HORECA</b>	Sigle du secteur d'activités de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés.
<b>LVZ</b>	Liberaal Verbond voor Zelfstandigen, de tweede grootste organisatie voor zelfstandige ondernemers in Vlaanderen.
<b>NETLOG</b>	Réseau social créé sur internet permettant à ses adhérents d'entretenir des contacts et d'échanger des fichiers, considéré comme un rival de facebook.
<b>SNI / NSZ</b>	Syndicat Neutre pour Indépendants / Neutraal Syndicaat voor Zelfstandigen.
<b>REPROBEL</b>	Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et la répartition des droits de reprographie et du prêt public en Belgique.
<b>SIMIM</b>	Société de gestion collective fondée en 1995 et chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique.
<b>SOLEM</b>	Société pour l'Octroi de Licences Européennes de Musique, fondée en 2008 par la SABAM.
<b>SONUMA</b>	Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles ayant pour mission depuis 2009 de numériser le patrimoine de la RTBF.
<b>UCM</b>	Union des Classes Moyennes, mouvement de défense, de représentation et de promotion des indépendants.
<b>UNISONO</b>	Projet commun de la SABAM et de la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics.
<b>UNIZO</b>	Unie van Zelfstandige Ondernemers (Union des Entrepreneurs indépendants) : organisation patronale belge présente essentiellement en Région flamande. Elle représente les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises et les professions libérales.

# SABAM Award

for the best humoristic press photo 2008

## 1<sup>er</sup> prix

**Didier LEBRUN**  
crise financière et bancaire



## 2<sup>ème</sup> prix

**Yves HERMAN**  
Cinq sur cinq



## 3<sup>ème</sup> prix

**François LENOIR**  
A table





75-77 rue d'Arlon  
1040 Bruxelles  
Tél: 02/286 82 11  
Fax: 02/230 05 89  
website: [www.sabam.be](http://www.sabam.be)